



Mission 1 – expertise perlée au profit du PASF - BKF/019•13 222

Identification des sources de financements internationales potentielles pour le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)

Avril 2014

RAPPORT FINAL

Maden le Crom



01 BP 6490 Ouagadougou 01, Burkina Faso
Tél. : +226 50 30 88 60 – Fax : +226 50 31 25 43
E-mail : ici@fasonet.bf ou ici@mail-bf.com
Site web : www.ici-burkina.com



2, avenue de Saint-Mandé, 75 570 PARIS Cedex 12
Tél : +32 488 27 83 46 / Fax : +33 1 43 07 87 35
Site web : <http://onfinternational.org/>

Sommaire

Acronymes	3
Résumé exécutif.....	4
Introduction	6
1. Panorama des financements	7
1.1. Aide officielle au développement	7
1.1.1. Données sur les volumes	7
1.1.2. Données sur les activités	9
1.1.3. Canaux de financements privilégiés.....	10
1.1.4. Intentions de bailleurs vis-à-vis du FIE	11
1.2. Nouvelles opportunités spécifiques au climat	14
1.2.1. Fonds multilatéraux.....	14
1.2.2. Fonds bilatéraux.....	20
1.2.3. Marchés du carbone	21
1.3. Financements privés	23
1.3.1. Panorama ancien.....	24
1.3.2. Exemples d'initiatives récentes.....	25
2. Enjeux pour le FIE	27
2.1. Récapitulatif des opportunités par sources	27
2.2. Enjeu du calendrier de financement	28
2.3. Recommandations	29
2.4. Responsabilités	30
Bibliographie	31
Annexe I : Domaines du FIE et codes CRS	32
Annexe II : Synthèse des données de l'OCDE	33
Annexe III : Discussions sur le financement à la COP de Varsovie.....	45
Annexe IV : Synthèse des consultations.....	47

Acronymes

BMU	Ministère fédéral de l'environnement -Allemagne
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COGEL	Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale
CONEDD	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
DFID	Département du développement international - Department for International Development – Grande Bretagne
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier - Forest carbon partnership facility
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FPDCT	Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
GCCA	Alliance mondiale contre le changement climatique - Global climate change alliance
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
IPE	Initiative Pauvreté Environnement
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
PANA	Plan d'action national pour l'adaptation
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGPFC	Projet de Gestion Participative des Forêts Classées
PIF	Programme d'investissement forestier
POPs	Polluants organiques persistants
PNA	Plan national d'adaptation
PNSR	Programme national du secteur rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCR	Pilot program for climate resilience
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
RPP/REDD+	Proposition de préparation à la REDD+
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SCCF	Fonds spécial pour le changement climatique - Special climate change fund
STAR	Système transparent d'allocation des ressources
TICAD	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WAPO	Programme d'appui aux parcs de l'entente

Résumé exécutif

Sources de financement

Les financements de l'aide officielle au développement couvriraient ainsi 33 à 130 % des besoins. La visibilité sur ces financements est limitée par le fait qu'ils prennent la forme de programmes ou projets, généralement de 3 à 5 ans et sont renouvelés en fonction des résultats passés et des nouvelles priorités du bailleur comme du bénéficiaire. Les ONG sont les premiers gestionnaires de l'aide. Les bailleurs en gèrent également une grande partie au travers des agences bilatérales de développement qui financent directement les projets. Si ce n'est le Luxembourg, aucun des bailleurs rencontrés n'a clairement dit vouloir faire transiter ses financements par le FIE à l'avenir. L'importante capitale d'une gestion transparente et efficace des fonds a été soulignée par l'ensemble des interlocuteurs.

De nouvelles sources de financement bilatérales et multilatérales spécifiques au climat existent et représentent des volumes de financements intéressants, concernant la plupart des domaines d'intervention du FIE. Les critères d'accès au fonds sont spécifiques à chacun d'eux mais sont documentés et facilement. La compétition existe cependant pour l'accès à ces fonds et l'entretien d'un contact régulier auprès de personnes ressources au sein de ces fonds est important. A l'heure actuelle, le Burkina Faso n'a engagé que peu de démarches dans ce sens, malgré qu'il dispose d'outils intéressants de planification dans les domaines de l'adaptation (Plan national d'action pour l'adaptation) et l'atténuation (feuille de route REDD+).

Les financements privés en lien avec la responsabilité sociale des entreprises pourraient être une piste intéressante mais les fondations orientent leurs financements vers des thématiques sociales plutôt qu'environnementales et les acteurs privés semblent privilégier les ONG pour le financement de projets, bien que des partenariats public-privés puissent être envisagés.

Le FIE pourrait bénéficier des marchés du carbone par le biais d'investissement dans des projets (ce qui lui permettrait de bénéficier des produits de la vente des crédits carbone), ou par le biais de la taxation des transactions de crédits. Les marchés du carbone sont cependant trop incertains pour qu'ils puissent être considérés comme une opportunité intéressante à court ou moyen terme pour le FIE.

Calendrier

La période difficile pour le FIE semble devoir être la transition entre les périodes « avec PASF » et « sans PASF », soit en 2017, voire 2015 (désengagement de la Suède), du fait de la position prudente de la plupart des bailleurs vis-à-vis du FIE et de la faible prise de contact avec les fonds sur le climat. Ainsi, les financements pour la montée en puissance du FIE, nécessaires pour prouver aux bailleurs le sérieux du fonds, sont difficilement identifiables.

Les financements envisagés au niveau national joueront certainement un rôle majeur dans la pérennisation du FIE pendant cette « période de soudure » en permettant des financements plus réguliers et prévisibles que les financements internationaux et en crédibilisant le FIE.

Recommandations

Le FIE doit chercher des règles de fonctionnement qui rassurent les bailleurs, notamment par l'établissement de guichets spécifiques à certains bailleurs.

La réflexion sur les moyens de garantir de la transparence devrait être une des priorités du FIE.

Le FIE pourrait renforcer son accès à certains financements par l'acquisition de nouvelles compétences, à travers son accréditation en tant qu'entité opérationnelle / de mise en œuvre de certains fonds (Fonds vert pour le climat en premier lieu).

Le FIE doit dès maintenant se positionner comme outil de financement des stratégies existantes, notamment en matière de climat.

Les urgences concernent les trois pas de temps de financement du FIE : (i) combler le déficit à **court terme** (ii) identifier dès maintenant des bailleurs volontaires et des modes de mobilisation des ressources nationales pour un financement à **moyen terme** qui permettra de crédibiliser le FIE au regard des autres bailleurs et (iii) initier la prise de contact et le lobbying auprès des nouvelles initiatives bilatérales et multilatérales de financement du climat pour l'accès à des sources de financement à **long terme**.

Le FIE pourrait garder un œil sur les évolutions du marché du carbone, afin de ne pas passer à côté d'une opportunité intéressante si les conditions d'accès des porteurs de projet burkinabé à ces marchés s'améliorent.

Responsabilités

L'accès du FIE aux financements internationaux passe par un renforcement de sa visibilité, qui pourrait être atteint :

- Si les interlocuteurs actuels des bailleurs (projets, directions ministérielles par exemple) sont convaincus du bien fondé du FIE et qu'ils recommandent à leurs contacts une réorientation des financements vers ce fonds.
- Si le FIE assure l'information des acteurs burkinabés sur les opportunités de financement et l'intérêt du FIE en tant qu'outil privilégié de financement des actions pour l'environnement, l'acquisition des connaissances et compétences sur l'accès à ces sources de financement, la réalisation de bilans sur l'ensemble des financements pour l'identification des secteurs sur lesquels mettre l'accent dans la recherche de financement.
- Si le FIE entretient un dialogue continu avec la Direction générale de la coopération et que celle-ci présente le FIE comme principal outil de financement des actions environnementales à ses interlocuteurs et leur relaie les besoins identifiés par le FIE.

Introduction

La mission d'identification de sources potentielles de financements internationaux pour le Fonds d'intervention pour l'environnement s'inscrit dans le cadre des réflexions engagées par le MEDD et ses partenaires pour l'opérationnalisation de ce fonds.

La feuille de route pour ces réflexions est organisée autour des thèmes suivants :

- A. Le cadre de la réflexion
 - 1. La notion de fonds et les conditions légales de création d'un fonds (réalisé)
- B. Revue des fonds, des initiatives existantes, des besoins de financement du secteur
 - 2. Revue des fonds (réalisé)
 - 3. Capitalisation des initiatives en cours (réalisé)
 - 4. Les besoins de financement et les outils financiers existants, dont mécanismes internationaux (réalisé)
- C. Cadrage stratégique du FIE
 - 5. Domaines d'intervention du FIE et articulations avec les fonds existants (réalisé)
 - 6. Sources de financement national du FIE (réalisé, amendements en cours) et sources de financement international du FIE (présente note)
 - 7. Cadrage institutionnel et juridique du FIE (en cours)
 - 8. Approche stratégique du FIE
- D. Faisabilité organisationnelle, humaine, matérielle, financière du FIE

Cette mission concernant le point 6., réalisée par SalvaTerra pour le compte d'ONFI/ICI Conseil et financée par le programme PASF avait pour objectif de :

- Dresser un panorama des mécanismes internationaux de financement liés à l'Environnement, existants ou prévus, notamment des mécanismes nouveaux liés au Climat, à la Biodiversité, à la Déforestation, et susceptibles d'être mobilisés pour abonder le FIE ; en expliquer le fonctionnement ;
- Evaluer la faisabilité et les conditions d'accès du FIE à ces fonds internationaux ;

3 jours de **recherches bibliographiques** ont permis de défricher le terrain concernant les initiatives existantes au Burkina Faso et dans la sous-région ouest-africaine, correspondant aux domaines d'intervention du FIE.

Les **entretiens à Ouagadougou** du 10 au 14 février 2014 (synthétisés en fin de note) avaient pour objectif de compléter l'identification des canaux actifs (montants, thématiques, calendrier), les initiatives en cours ou prévues pour l'accès à de nouvelles sources et les intentions des bailleurs présents concernant le FIE.

Enfin, des **échanges à distance** avec certains fonds de la sous-région ont permis d'élaborer des études de cas.

1. Panorama des financements

1.1. Aide officielle au développement

Ce panorama se base sur la définition des domaines d'intervention du FIE tels que définis dans la note du CR-FIE datée de janvier 2014 faisant suite à la session GTT FIE 13/12/2013.

Il est en parti basé sur des extractions faites de la base de données de l'OCDE sur l'aide au développement (données de l'année 2012 uniquement). Le lien est ainsi fait entre les domaines du FIE et les codes du *Creditor Reporting System* (CRS) de l'OCDE (voir **Annexe I**).

1.1.1. Données sur les volumes

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
Union européenne	32,13	1
IFAD	18,15	1
SDC (Suisse)	15,47	4
FEM	12,26	6
IDA	12,05	3
FED (UE)	10,28	1
Luxembourg (MFA)	5,63	24
MOFA (Japon)	4,68	2
France (MEN)	3,67	26
JICA (Japn)	3,14	27
France (Ministère de l'équipement)	2,96	27
BMZ (Allemagne)	2,43	5
ADA (Autriche)	2,25	1
DGCD (Belgique)	2,22	5
USAID	1,99	2
PNUD	1,08	19
Danemark (MFA)	1,02	4
CIDA (Canada)	0,95	1
Coopération décentralisée française	0,94	29
AFD (France)	0,77	1
UNICEF	0,62	2
Sida (Suède)	0,60	2
LA (Italy)	0,43	8
BMF (Autriche)	0,40	2
MAE (France)	0,23	1
MCC (USA)	0,20	1
ADF (USA)	0,08	1
MPRF (Belgique)	0,07	5
Canada	0,05	1
MUNIC (Espagne)	0,04	2
MPRG (Belgique)	0,03	1
Organisation mondiale de la Santé	0,03	2
MISC (Emirats Arabes unis)	0,00	1
IDRC (Canada)	0,00	2
Total	136,87	220

Tableau 1 : Bailleurs présents au Burkina Faso en 2012 sur les domaines du FIE, d'après les données de l'OCDE

Le montant annuel de 2012 est ainsi évalué à environ 137M\$US sur les domaines d'intervention du FIE.

A titre de comparaison, les besoins annuels de financement de l'environnement seraient estimés à entre 50 et 200 milliards de Fcfa¹, soit entre 105 et 420M\$US. Les financements de l'aide officielle au développement couvriraient ainsi 33 à 130 % des besoins.

La visibilité sur ces financements est limitée par le fait qu'ils prennent la forme de programmes ou projets, généralement de 3 à 5 ans et sont renouvelés en fonction des résultats passés et des nouvelles priorités du bailleur comme du bénéficiaire.

Le rôle de catalyseur de financement qu'endossera le FIE est donc particulièrement pertinent.

¹ Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Secrétariat Général - Comité Restreint pour la préparation du FIE (DAJC / DEP / DAF) - Réflexion en cours sur la mise en place du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) - IV – Besoins de financement du secteur Environnement. Décembre 2013.

Encadré 1 : Exemples de mobilisation de financements internationaux par des institutions comparables

Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

Institution privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, créée le 20 novembre 2003 et régie par la loi n° 102-2002 du 11 février 2002, la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire a pour mission de faciliter le financement à long terme de la conservation des aires protégées ivoiriennes, à travers la mobilisation et l'administration de ressources financières. Elle a pour vocation de gérer des fonds environnementaux destinés à financer des projets et programmes de conservation des parcs nationaux et réserves et à renforcer les capacités de gestion dans ce secteur.

Elle peut agir en tant que fonds fiduciaire, acquérir ou financer l'acquisition de terrains privés destinés à devenir des parcs ou réserves et intervenir, entre autres, dans les opérations de conversion de dettes contre nature (Source : <http://www.parcnationaltai.com/partenaires/127.html>)

D'après les informations recueillies, la FPRCI ne serait financé que par l'aide officielle au développement, notamment par la Coopération allemande (2,5M€ de BMZ et 10M€ de KfW, 10M€ supplémentaires étant en cours de négociation avec la KfW) et la France dans le cadre du Contrat de désendettement-développement (Comm. Pers. F. Lauginie).

Centre de suivi écologique du Sénégal

Le CSE n'est pas un fonds mais une institution chargée du suivi écologique au Sénégal. Cet exemple illustre cependant le type de financements internationaux auquel peut prétendre une institution publique en lien avec l'environnement. Le CR FIE a également exprimé le souhait, au cours de la relecture de la version provisoire de cette note, que le CSE fasse partie des exemples mentionnés.

D'après le site internet du CSE, le centre bénéficie du concours financier de nombreux partenaires au premier rang desquels l'Etat du Sénégal qui contribue actuellement pour environ 20 % du budget de fonctionnement du Centre. Cette subvention vient en soutien aux activités de service public du CSE.

Les contributions financières du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) ont permis au Centre de mener ces dernières années plusieurs activités portant sur la gestion décentralisée des ressources naturelles, les changements climatiques, etc.

Avec l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, le CSE est en train de mettre en place une Unité Socio-économie de l'Environnement (USEE).

Depuis mars 2010, le CSE est accrédité comme entité de mise en œuvre par le Fonds pour l'Adaptation au changement climatique. A ce titre, le CSE assure l'administration de la subvention accordée par ce nouveau mécanisme pour la réalisation de projets d'adaptation.

1.1.2. Données sur les activités

Les données de l'OCDE permettent également de connaître la répartition entre les domaines d'intervention des financements actuels :

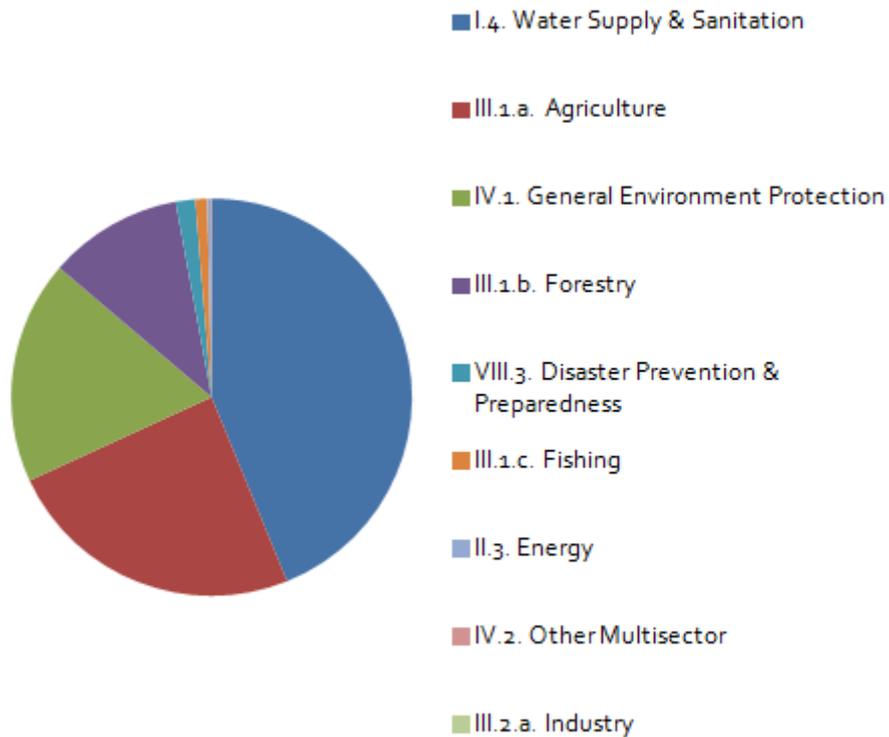


Figure 1 : Domaines financés par les bailleurs du tableau 1, en 2012

L'eau est le principal secteur financé, notamment au travers du Programme d'appui à la politique sectorielle – eau potable et assainissement de l'Union Européenne.

1.1.3. Canaux de financements privilégiés

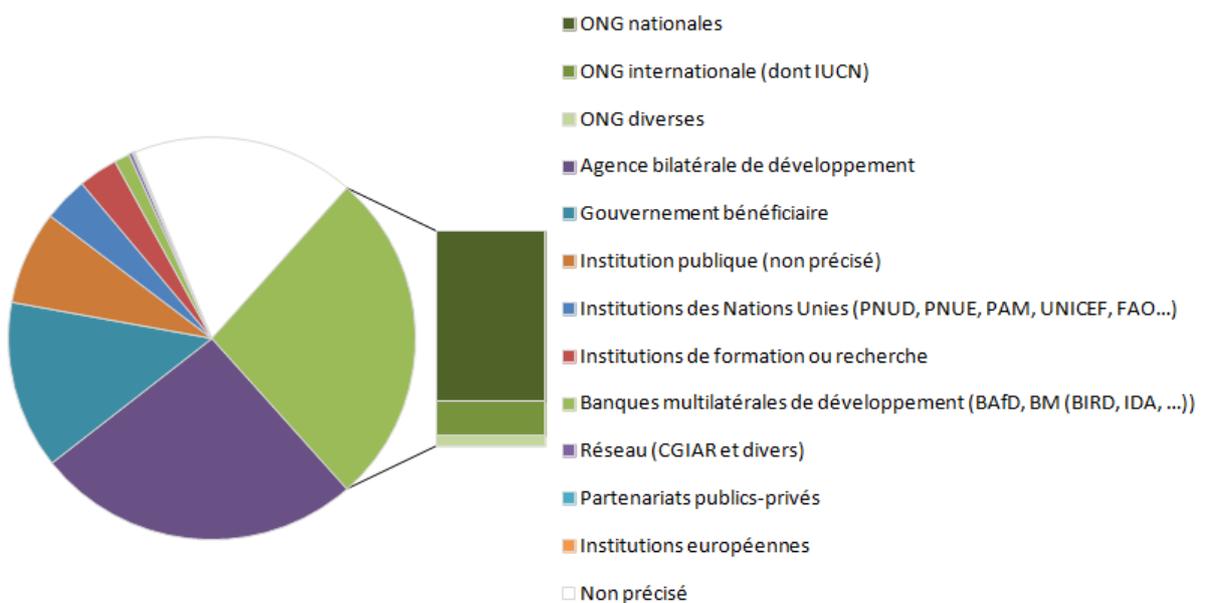


Figure 2 : Répartition des financements correspondants aux domaines d'intervention du FIE, par destinataire, en 2012, pour l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest.

Les données de l'OCDE ont cet intérêt qu'ils permettent d'avoir une vision d'ensemble des financements et de dégager des tendances. Elles ne rendent cependant pas compte de la complexité des canaux de financement. En effet, de nombreux intermédiaires peuvent entrer en jeu.

Les ONG sont les premiers gestionnaires de l'aide. Les bailleurs en gèrent également une grande partie au travers des agences bilatérales de développement qui financent directement les projets.

1.1.4. Intentions de bailleurs vis-à-vis du FIE

Les entretiens menés à Ouagadougou ont permis d'éclaircir les intentions de quelques bailleurs vis-à-vis du FIE. En effet, si l'initiative d'élaboration du FIE est saluée par la communauté des partenaires techniques et financiers, l'idée d'un canal de financement privilégié, voire unique des actions en faveur de l'environnement n'est pas évidente.

Banque mondiale

La Banque mondiale est notamment l'agence de mise en œuvre d'un des deux projets financés par le Fonds d'investissement forestier (voir 1.2. Nouvelles opportunités spécifiques au climat / 1.2.1. Fonds multilatéraux).

Plusieurs acteurs ont mentionné que la Banque mondiale serait intéressée pour qu'une partie des 16,5M\$US de financements du projet transitent à terme par le FIE (Comm. Pers. G. Somé, DAJCMEDD et U. Belemsogbo, CT-MEDD).

Le Burkina Faso a élaboré un plan de préparation à la REDD+ (R-PP²) lui permettant l'accès aux ressources du FCPF (voir 1.2. Nouvelles opportunités spécifiques au climat / 1.2.1. Fonds multilatéraux). Ce FCPF est hébergé au sein de la Banque mondiale, laquelle aurait prévu une *due diligence* afin d'estimer quelle part des 3,8M\$US demandés par le Burkina pourrait lui être concédée. Cette nouvelle source de financement pourrait couvrir en partie des activités prévues dans le cadre du FIP et libérer ainsi des ressources FIP potentiellement attribuables au FIE (Comm. Pers. U. Belemsobgo, CT-MEDD).

D'après le Luxembourg cependant, la Banque mondiale attendra l'évaluation à mi-parcours du FIP pour envisager de nouveaux canaux de financement, tel le FIE (Comm. Pers. Q. Bourdeaux, LuxDev). La Banque souhaiterait juger sur pièces. Ainsi, il semble que les ressources du FIP/Banque mondiale ne seront pas disponibles pendant la phase de montée en puissance du FIE.

Banque Africaine de Développement

L'agence de mise en œuvre du second projet financé par le PIF est la Banque africaine de développement (BAfD). D'après le Luxembourg, l'abondement de la BAfD à un fonds commun tel que le FIE n'est pas envisageable, pour des questions de procédures propres à la Banque. Leurs financements ne transiteraient pas par la chaîne publique (Comm. Pers. Q. Bourdeaux LuxDev).

Union Européenne

² *Readiness Preparation Proposal*

L'environnement n'est pas un secteur prioritaire de l'UE au Burkina. Parmi les actions importantes, le programme sous-régional WAPO (Programme d'appui aux parcs de l'entente), est défini dans le cadre du dixième FED et s'achèvera en 2015-2016. Sa reconduction dans le cadre du onzième FED n'est pas certaine, dépendant des nouvelles priorités à définir dans le cadre du Programme indicatif régional de l'UE.

Pour le reste, les programmes thématiques environnement sont gérés depuis Bruxelles ou sous forme d'appels à proposition mondiaux. La prévisibilité des fonds européens pour l'environnement au Burkina Faso est donc limitée.

L'Union européenne rentre rarement sur des fonds communs nationaux. D'après A. Peigné, attaché de coopération, section développement rural et environnement, Bruxelles refuse généralement ce type d'initiatives pour des questions de réglementation.

Luxembourg

Dans la vision qu'a LuxDev et l'Ambassade du Luxembourg, le FIE doit devenir l'outil privilégié, voire unique de financement des actions en faveur de l'environnement au Burkina Faso (Comm Pers. Q. Bourdeaux, LuxDev et L. Voegel, Ambassade du Luxembourg), en cohérence notamment avec la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, dans laquelle il est recommandé que les donateurs fassent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays bénéficiaires.

Ainsi, toute initiative devrait transiter par ce fonds, mais l'intégration des canaux de financements existants dans le futur FIE dépendra du plaidoyer du MEDD pour ce fonds. Afin de ne pas rebuter certains bailleurs, des guichets pourraient être ciblés par les financeurs.

Certains bailleurs seront réticents à faire transiter leurs financements par le FIE. Aussi, d'après le Luxembourg, le FIE pourrait au moins jouer un rôle d'harmonisation des procédures.

Suède

Le cas de la Suède est particulier dans le sens où ce bailleur est en phase de désengagement du pays. Le PASF est le dernier programme financé jusqu'à 2015.

La Suède pourrait cependant envisager la coopération déléguée pour maintenir son appui au Burkina Faso. Les opportunités pour le FIE dépendront donc des institutions partenaires de la Suède.

Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Le FEM-5 (2010-2014), a décidé d'une allocation initiale de 9,83 M\$ pour le Burkina Faso, pour des activités concernant les changements climatiques (3,23M\$US), la biodiversité (1,5M\$US) et la dégradation des terres (5,1M\$US). Ces fonds sont débloqués par la soumission de projets au FEM par l'intermédiaire des agences de mise en œuvre (agences multilatérales : AfDB, FAO, Banque mondiale, IFAD, PNUD, PNUE, UNIDO...), moyennant une commission de 10% de ces agences.

Si ces fonds financent des projets de gestion forestière durable ou de REDD+, le Tropical Forest Account du FEM, apporte un supplément égal à 1/3 de la somme (FEM, 2010).

1,6M\$US a été attribué au FEM ONG qui les débourse sans passer par les agences de mise en œuvre.

Deux pistes ont ainsi été envisagées :

- (i) La possibilité pour le FIE d'être accréditée en tant qu'agence de mise en œuvre du FEM. D'après le SP-CONEDD, également Point focal opérationnel du FEM, ceci est envisageable mais à discuter avec le FEM. Ceci ne serait dans tous les cas à envisager que dans plusieurs années, une fois que le FIE aura gagné en crédibilité. Pour Alexis Kabore (PNUD), cependant, aucune entité nationale ne peut être agence de mise en œuvre du FEM.
- (ii) La possibilité pour le FIE de bénéficier d'un statut similaire à celui du FEM ONG et de recevoir une partie des allocations du FEM. Le FEM ONG estime cela possible mais d'après le SP-CONEDD, le cas du FIE est moins évident que celui du FEM ONG, émanation du FEM. Encore une fois, le cas serait à discuter avec le FEM.

Pour le FEM 5 (2010-2014), 2M\$US resteraient de l'allocation initiale au Burkina Faso. Le SP-CONEDD est en contact avec le PNUD et l'ONUDI pour consommer ces fonds avant la fin du moins de mars. Les montants des allocations du FEM 6 ne sont pas encore connus.

PNUD

Le PNUD soutien l'accès direct des pays aux fonds. C'est ainsi qu'il appuie l'accréditation du SP-CONEDD en tant qu'entité nationale de mise en œuvre du Fonds d'adaptation.

La seule implication importante du PNUD concernant l'environnement au Burkina Faso concerne le FEM (Comm. Pers. A Kaboré, PNUD). Les actions du PNUD au Burkina Faso sont financées principalement par l'Autriche et le Japon. Quelques fonds propres au PNUD sont disponibles mais ceux-ci sont rarement placés dans des paniers communs car il est difficile d'obtenir l'accord du siège pour ces initiatives et les montants sont plafonnés.

Au Burkina Faso cependant, le PNUD abonde 3 fonds communs, sur les plateformes multifonctionnelles, le genre et le VIH/Sida.

D'après le PNUD, la cohérence des décaissements est à assurer au niveau des politiques (PNSR, PNDD, PNIEDD, etc.) et cadres sectoriels de dialogue. Le FIE doit être l'outil de mise en œuvre de ces orientations.

Pour le PNUD, un risque existe que l'image du FIE soit trop liée à celle du PNSR, lequel n'inclut pas certains secteurs importants pour l'environnement : énergie, mines, infrastructures... Certains secteurs pourraient ne pas être convaincus que le FIE s'adresse également à eux.

Il est à noter que le PNUD démarrera bientôt la revue des dépenses publiques relatives aux changements climatiques.

Si ce n'est le Luxembourg, aucun des bailleurs rencontrés n'a clairement dit vouloir faire transiter ses financements par le FIE à l'avenir.

L'importante capitale d'une gestion transparente et efficace des fonds a été soulignée par l'ensemble des interlocuteurs. Le FIE devra faire ses preuves avant de mettre en confiance les bailleurs, au cours d'une importante phase de test. Cette phase de test ne pourra pas se limiter à l'ouverture de deux guichets de financement mais devra prouver aux bailleurs que le FIE peut gérer des montants importants sur des thématiques variées.

1.2. Nouvelles opportunités spécifiques au climat

1.2.1. Fonds multilatéraux

Forest Carbon Partnership Facility

Le Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) est un programme accueilli au sein de la Banque Mondiale, qui appuie actuellement 45 pays. Il a le double objectif suivant :

- (i) Renforcer les capacités pour la REDD+ dans les 45 pays, via le fonds de préparation (Readiness fund) doté de 239,8 M\$US. 50 M\$US ont été attribués (ODI, 2013). L'accès à ces ressources nécessite le dépôt d'un R-PP (Readiness Preparation Proposal, document de préparation à la REDD+). Le Burkina Faso a déposé un R-PP à plusieurs reprises depuis mai 2012, lequel a été accepté fin 2013. Cette entrée au FCPF ouvre au Burkina l'accès aux fonds pour la préparation à la REDD+, d'un montant pouvant atteindre 3,8M\$US.
- (ii) Tester un programme de paiement incitatif basé sur les résultats dans 5 pays à identifier, via le fonds carbone (Carbon Fund), doté de 219 M\$US (ODI, 2013). La sélection des cinq pays sera faite sur l'évaluation du processus de préparation.

Le FCPF finance des états. Le R-PP du Burkina prévoit que le financement des activités REDD+ sera effectué par un Fonds national REDD+ à créer. Parmi les pistes pour la création de ce fonds, le R-PP mentionne la reconversion du Fonds d'Aménagement Forestier (FAF) prévu dans le Code forestier ou la création du FIE.

UN-REDD Programme Fund

Trois agences des Nations Unies (UNEP, UNDP et FAO) ont collaboré à l'établissement du programme *United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries* (UN-REDD). Ce programme appuie des activités de préparation à la REDD+ dans 16 pays : Congo, Nigéria, République Démocratique du Congo, Tanzanie et Zambie pour l'Afrique, ainsi que 7 pays en Asie et Pacifique et 4 pays en Amérique Latine. Des appuis ciblés (*Targeted supports*) sont également prévus pour 28 pays partenaires, dont le Burkina ne fait pas partie. Ces appuis concernent le renforcement sur des aspects ciblés : systèmes de suivi des forêts (MRV - Monitoring, reporting, vérification), gouvernance, participation, impacts socio-environnementaux et diffusion de connaissances.

En avril 2013, les contributions au fonds UN-REDD s'élevaient à 173 M\$US (ODI, 2013). Les dépenses approuvées par l'UN-REDD sont évaluées à 168 M\$US.

L'UN-REDD peut bénéficier aux gouvernements, aux banques régionales de développement et aux ONG, mais uniquement au travers d'agences des Nations Unies agissant en tant qu'agences d'exécution.

Forest Investment Program

Le programme d'investissement pour les forêts (*Forest Investment Program* ou FIP) est un programme du fonds stratégique pour le climat (*Strategic Climate Fund*), un fonds multilatéral faisant partie des fonds d'investissement pour le climat (*Climate Investment Funds*) de la Banque mondiale. L'objectif du FIP est de mobiliser des fonds additionnels pour la REDD+ et la gestion durable des forêts, par des subventions ou des prêts à taux quasi nuls.

Le FIP cible actuellement le Brésil, le Burkina Faso, le Ghana, l'Indonésie, le Laos, le Mexique, le Pérou et la République démocratique du Congo.

Sur 611 M\$US attendus, 490 M\$US abondent actuellement le fonds (ODI, 2013). En août 2013, 70 M\$US de dépenses avaient été approuvées.

Au Burkina Faso, le FIP financera deux projets pour un montant total de 28M\$US : le Projet de gestion décentralisée des forêts et des espaces boisés (PGDFEB, 16,5M\$US du FIP) porté par la Banque mondiale et co-financé à hauteur de 9,76M\$US par l'Union européenne-GCCA et le Projet de gestion participative des forêts classées (PGPFC, 11,5M\$US du FIP) porté par la BAfD et cofinancé à hauteur de 1,17MUS par le gouvernement.

Les financements du FIP transitent nécessairement par ses agences de mise en œuvre, à savoir la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne de développement ou la Banque interaméricaine de développement.

Ainsi, le FIE devra trouver des accords avec ces banques dans le cas où il souhaiterait administrer ces fonds.

Les informations recueillies à Ouagadougou dénotent une position prudente de la Banque mondiale vis-à-vis du FIE. Si elle serait a priori intéressée pour faire transiter les fonds du FIP par le FIE (Comm. Pers. G. Some, DAJC MEDD), la Banque mondiale attendrait l'évaluation à mi-parcours du PIF pour envisager d'autres canaux de financement, dont le FIE (Comm. Pers. Q. Bourdeux, LuxDev).

La BAfD quant à elle n'aurait pas pour habitude d'abonder des fonds communs (Comm. Pers. Q. Bourdeux, LuxDev).

Fonds pour les PMA (LDCF)

Créé par la Décision 7/CP.7 et opérationnalisé par la Décision 3/CP.11, il a pour objectif d'appuyer un programme de travail en faveur des Pays les moins avancés (PMA), intégrant l'élaboration et la mise en œuvre des PANA. Le LDCF est géré par le FEM. La Décision 27/CP.7 précise que les financements du LDCF devront couvrir l'intégralité du coût d'élaboration des Plans d'actions nationaux pour l'adaptation (PANA, Cf encadré n°2). Il est abondé par les pays inscrits à l'Annexe II de la Convention climat (pays riches devant contribuer à financer les actions de la Convention climat).

La soumission du PANA à la Convention climat ouvre l'éligibilité des activités au financement par le LDCF. Une note conceptuelle peut alors être présentée au FEM : les activités approuvées suivent le cycle de projets du FEM et sont portées en collaboration avec une entité d'exécution du FEM³. Des financements du LDCF sont également dédiés à l'appui à la préparation des projets.

Le financement par le LDCF repose sur le principe de « l'accès équilibré » : les financements pour la mise en œuvre des PANA sont disponibles pour tous les PMA, et ne sont pas accordés par ordre d'arrivée, pour ne pas favoriser les pays ayant des capacités institutionnelles plus importantes. Des plafonds par pays sont donc fixés.

Pour les projets, le LDCF utilise deux barèmes (Cf. Décision 3/CP.11) : (i) activités prioritaires des PANA : le coût intégral est appliqué pour couvrir le « surcoût » de l'adaptation (dépenses que les mesures d'adaptation immédiatement nécessaires imposent aux pays vulnérables) et (ii) activités non prioritaires : co-financement.

En octobre 2013, les ressources prévues par le LDCF s'élevaient à 6 MUS, dont 640 M\$US avaient été alloués⁴ pour le financement de 49 PANA (12,2 M\$US) et 120 projets⁵ (628 M\$US) dans 46 pays, 60 % des financements étant alloués en Afrique.

Outre le financement du PANA, le LDCF a permis de cofinancer les programmes suivants au Burkina :

- Renforcement de l'information climatique et les systèmes d'alerte précoce en Afrique occidentale et centrale pour un développement résilient face au climat et l'adaptation au changement climatique, 4M\$US (programme régional)
- Renforcement des capacités d'adaptation et réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques au Burkina Faso, 2,9M\$US
- Réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles dans deux paysages à risque face aux effets du changement climatique au Burkina Faso : Forêts corridor de la Boucle du Mouhoun et Bassin de zones humides de Mare d'Oursi, 7M\$US, prévu pour 2014-2019 avec un budget total de 7,7M\$US (Comm. Pers. A.Ky, Coordination nationale PANA)
- Intégration de la résilience climatique dans l'agriculture et la production pastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables par le biais de l'approche des fermes écoles, 9M\$US (programme régional)

Le FEM a pour mission d'aider les PMA à accéder au LDCF et publie régulièrement des lignes directrices. Les dernières datent de 2011⁶.

Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF)

Il a été créé en 2001 par la Convention climat pour couvrir les coûts supplémentaires de l'action contre les changements climatiques par rapport à un scénario de référence. Administré par le FEM, il comporte un volet « adaptation » et un volet « transfert de technologie ». Il s'adresse à tous les pays

³ Voir <http://www.thegef.org/gef/node/2528>

⁴ Voir <http://www.thegef.org/gef/ldcf>

⁵ Voir http://unfccc.int/essential_background/library/items/3599.php?such=j&symbol=FMCC/SBI/2012/27#beg

⁶ Voir <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/LDCF%20FRench.pdf>

non-Annexe I (n'ayant pas d'engagement de réduction d'émissions au titre du Protocole de Kyoto), mais les pays les plus vulnérables d'Afrique, d'Asie et les petits Etats insulaires en développement sont prioritaires.

Les projets qu'il finance doivent être impulsés par les pays, être d'un bon rapport coût-efficacité et s'intégrer dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté, en tenant compte également des PANA. Le FEM publie des lignes directrices pour l'accès aux financements du SCCF, dont les dernières en date ont été publiées en 2011⁷.

258 M\$US sont actuellement promis au SCCF par les pays inscrits à l'Annexe II de la Convention climat (pays riches devant contribuer à financer les actions de la Convention climat) et 179 M\$US ont été alloués pour 39 projets, dont 26% en Afrique et deux en Afrique de l'Ouest, au Ghana, pour un total de 4,22M\$US.

L'accès au SCCF suit les procédures du FEM et du LDCF.

Fonds pour l'adaptation

Géré par la Banque mondiale, c'est un outil du Protocole de Kyoto créé pour financer l'adaptation dans les zones les plus vulnérables. Il est abondé à la fois par une taxe de 2% sur les crédits carbone générés par le Mécanisme de développement propre (MDP) et par des contributions volontaires. La sélection des bénéficiaires est faite selon une liste de critères ad hoc (vulnérabilité, urgence, capacités d'apprentissage, co-bénéfices, etc.). Priorité est donnée aux PMA ne pouvant accéder au LDCF.

La mise en œuvre des financements se fait via des entités de mise en œuvre multilatérales, régionales ou nationales, accréditées par le Panel d'accréditation du Fonds (*Accreditation panel*). L'accréditation d'entités nationales permet l'accès direct aux financements, ce qui assure une meilleure appropriation des projets. Le SP-CONEDD est en cours d'accréditation pour le Burkina Faso. Deux autres entités accréditées sont présentes dans la sous-région : le Centre de suivi écologique (CSE) au Sénégal et le Fonds national pour l'environnement (FNE) au Bénin.

D'après le PNUD, le FIE aurait été la structure à accréditer s'il avait existé quand la décision d'accréditer le SP-CONEDD a été prise.

Près de 190 M\$US ont été alloués à 27 pays. Seul le Sénégal et la Mauritanie en ont bénéficié dans la sous-région.

Global Climate Change Alliance de l'Union Européenne

Le GCCA est une initiative lancée en 2007 et coordonnée par la Commission européenne. L'alliance vise à renforcer le dialogue et la coopération avec les pays en voie de développement les plus vulnérable face aux changements climatiques et à soutenir leurs efforts d'atténuation et adaptation. Elle se concentre sur les pays les moins développés et les petits Etats insulaires en voie de développement. Les deux modes d'action du GCCA sont une plateforme pour le dialogue et la coopération et un appui technique et financier

⁷ Voir http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23470_SCCF.pdf

Au 27 janvier 2014, le GCCA avait déboursé 385 M\$US dont 51 M\$US en Afrique de l'Ouest et environ 10 M\$US prévus pour cofinancer le projet FIP porté par la Banque mondiale.

Le fonds s'adresse à des agences gouvernementales.

Fonds vert

La Décision 1/CP.16 de la Convention climat prévoit la création de ce Fonds en tant que « mécanisme financier principal » de la Convention climat. Les modalités précises de son abondement et de son fonctionnement sont toujours en négociation. Il doit être opérationnalisé début 2014 et 6 M\$US de promesses de financement ont été annoncées.

Le fonds doit permettre des financements pour le climat atteignant 100M\$/an d'ici 2020. Les sources de financement de long-terme ne sont cependant pas identifiées et font l'objet d'un programme de travail spécial.

L'**annexe III** synthétise les discussions de la dernière Conférence des parties à Varsovie en novembre 2013 sur le financement de la lutte contre les changements climatiques.

Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)

Opérationnalisé en 2008, il est intégré au Fonds stratégique pour le climat (*Strategic Climate Fund - SCF*), lui-même un des Fonds d'investissement pour le climat (*Climate Investment Fund - CIF*) de la Banque mondiale. Son objectif est l'intégration du risque climatique et du renforcement de la résilience dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement. Le Fonds restera opérationnel jusqu'à ce que le Fonds vert soit pleinement opérationnel.

Les règles d'éligibilité appliquées sont celles de l'Aide publique au développement de l'OCDE. Les pays prioritaires sont les PMA vulnérables et les petits Etats insulaires en développement, éligibles aux dons ou prêts concessionnels des Banques multilatérales de développement.

50% des financements du PPCR prennent la forme de prêts. Pour administrer les prêts, les Banques multilatérales de développement doivent disposer de programmes nationaux. Le prêt est optionnel (n'accompagne pas nécessairement les subventions) et les pays très endettés n'y sont pas éligibles

Des appels à expressions d'intérêt sont lancés par l'Unité administrative des CIF au travers des Banques multilatérales de développement. Les idées de projet sont sélectionnées par des experts, sur la base de critères de priorisation. Les projets sont ensuite conçus en collaboration avec les Banques multilatérales de développement pertinentes.

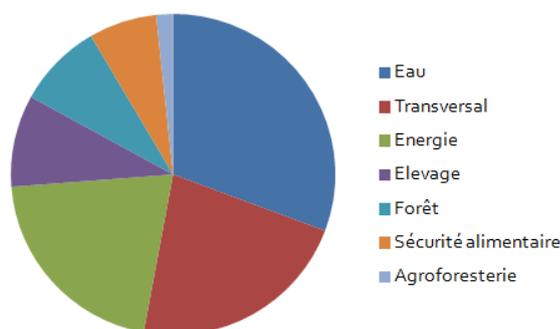
1,12 milliards \$US ont été annoncés pour ce fonds. Mi-2012, 13 programmes avaient été approuvés pour un total de 800 M\$US. Le PPCR finance trois projets au Niger pour un total de 100 M\$US, sous forme de dons et prêts concessionnels.

Encadré 2 : Cadre de l'adaptation au Burkina Faso

Adoptée au cours de la Conférence climat de Marrakech en 2001 (COP7), la Décision 5/CP.7 désigne les PMA comme étant les plus vulnérables aux changements climatiques et les moins capables d'y faire face. Un programme de travail dédié est adopté à cette COP, incluant l'appui à l'élaboration des Plans d'actions nationales pour l'adaptation (PANA). L'objectif ciblé par la Convention climat au travers de cet appui est le renforcement de la capacité d'adaptation aux variabilités climatiques par l'identification d'actions immédiates et prioritaires, sans besoin de recherche pour les développer.

Ainsi, les PANA incluent des listes de projets ou axes prioritaires. Ils sont publiés sur le site Internet de la Convention climat et celui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les priorités identifiées et montants concernés sont reportés dans la base de données de la Convention climat sur les priorités des PANA.

Au Burkina Faso, le PANA a été élaboré en 2007 et identifie 12 projets, pour un budget total estimé à 5,9 MUS\$, dont la répartition thématique est représentée ci-dessous :



3 projets du PANA ont été financés :

- (i) Adaptation aux CC en vue de l'amélioration de la sécurité humaine : 870kUS\$ Danida, 125kUS\$ PNUD. Actions de sensibilisation et renforcement de capacités. Achevé.
- (ii) Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux CC : 2,9MUS\$ FEM, 500kUS\$ PNUD. Pilotes sur 6 villages. Achevé
- (iii) Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux CC lors de la préparation et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement : 2,9MUS\$ Japon (projet TICAD). Achevé, mais consolidation sur 12 mois.

Un autre projet de 7,7M\$US devrait bientôt être cofinancé par le LDCF, à hauteur de 7 M\$US, sur les forêts corridor de la Boucle du Mouhoun et le bassin de zones humides de Mare d'Oursi (Comm. Pers. A.Ky, Coordination nationale PANA).

La coordination nationale du PANA a également lancé l'élaboration d'un Plan national d'adaptation (PAN), en cours de finalisation. Fondés sur l'expérience acquise par l'élaboration et la mise en œuvre des PANA, les PAN ont pour objectif l'identification d'actions, stratégies et programmes d'adaptation de moyen et long terme dans les pays en voie de développement, non limités aux PMA.

La coordination du PANA risque d'être bientôt dissoute avec la finalisation des projets financés, et le FIE pourrait prendre la relève pour le financement des activités du PAN et du PANA en parallèle des dernières activités financées par le TICAD.

1.2.2. Fonds bilatéraux

International Climate and Forest Initiative de la Norvège

Le gouvernement norvégien a annoncé le lancement d'une initiative internationale pour le climat et les forêts en décembre 2007 à Bali. Les fonds mobilisés par la Norvège sont de 1,6 milliards \$US sur 4 ans (ODI, 2012). La plupart des financements sont destinés à des fonds multilatéraux (Congo Basin Forest Fund, FCPF, FIP, UN-REDD...). La Norvège finance également la REDD+ à travers des financements bilatéraux dans les pays dans lesquels des initiatives multilatérales existent, ceci afin de s'assurer que les capacités nationales sont suffisantes. Pour l'instant, seuls le Mexique, la Tanzanie, le Guyana et l'Indonésie bénéficient de ce type de financements. Les partenariats bilatéraux étant une exception, aucune règle d'accès n'est clairement définie.

International Climate Fund du Royaume-Uni

Au sommet du G8 de juillet 2008, le ETF-IW (*Environmental Transformation Fund - International Window*) a été lancé, initiative de 800 M£ (1,22 milliards de \$US) ayant pour but d'aider le financement des fonds d'investissement pour le climat de la Banque mondiale, le FCPF ainsi que le CBFF. Il a été remplacé en 2011 par l'International Climate Fund, qui dispose d'un montant promis de 6 milliards \$US et d'un montant versé de 1,318 milliards \$US (ODI, 2013). L'ICF ne finance généralement pas d'initiatives nationales mais des fonds ou programmes multilatéraux. Au Ghana cependant, il finance les programmes « *Climate Change and Environmental Governance* » et « *Ghana climate change programme* » pour un total de 630 000 US\$.

International Climate Initiative de l'Allemagne

Depuis 2008, l'Allemagne oriente une partie des revenus de la vente aux enchères de permis d'émission alloués par l'EU-ETS⁸ vers des projets en lien avec les changements climatiques dans les pays en voie de développement, les nouveaux pays industrialisés et les pays en transition. Quatre domaines prioritaires sont identifiés : économie sobre en carbone, adaptation, puits de carbone/REDD+, biodiversité.

Sur 1,081 milliards \$US de budget, 952 M\$US ont été alloués. Pour l'Afrique de l'Ouest, on compte :

- 2 projets au Ghana (Produits d'assurance innovants pour l'adaptation au changement climatique, 3,5M\$US ; Fourniture durable d'eau et électricité pour l'Université d'Accra, 1,7M\$US),
- 2 projets au Mali (Planification innovante du développement innovant pour l'adaptation au changement climatique, 3,84M\$US ; Renforcement de la politique nationale climatique et stratégies d'adaptation au changement climatique, 1,05M\$US)
- 1 projet au Burkina Faso (mise en œuvre d'un projet MDP pour l'évitement d'émissions de CO₂ grâce à l'électrification rurale dans les villages et les petites villes, 4,125M\$US).

Les projets peuvent être portés par des institutions de mise en œuvre de la coopération allemande, des ONG, des organisations gouvernementales, des universités et instituts de recherche, des entreprises du secteur privé, des banques multilatérales de développement, des organisations et programmes des Nations Unies, etc.

⁸ Système européen d'échange de quotas carbone, en application des engagements pris au titre du Protocole de Kyoto

Initiative japonaise pour le démarrage rapide des activités (FSF)

Aussi appelée « initiative de Hatoyama », elle a été annoncée par le Japon en 2009 et remplace le précédent Partenariat de lutte contre le réchauffement planétaire (*Cool Earth Partnership*). 15 milliards de \$US sont prévus, pour le financement d'initiatives publiques (11 milliards \$US) ou privées (4 milliards \$US) de lutte contre les changements climatiques, dont environ 50% pour des initiatives d'adaptation en Afrique et dans les PMA. La moitié de ces financements se fait sous forme de prêts.

119 M\$US ont été alloués en Afrique de l'Ouest, dont 12,2MUS\$ pour 3 projets au Burkina Faso : Amélioration des systèmes de fourniture durable en eau et d'assainissement (500k\$US), Programme pour l'amélioration des capacités à faire face aux catastrophes naturelles causées par les changements climatiques (6M\$US), Projet de renforcement des capacités d'enseignement de l'Ecole nationale des Eaux et forêts (5,7M\$US).

Les pays en développement engagent des discussions bilatérales directes avec le gouvernement du Japon, bien que certains acteurs du secteur privé puissent également être considérés.

1.2.3. Marchés du carbone

Il existe deux types de marché du carbone accessibles aux pays en voie de développement, sur lesquels projets qui permettent d'éviter des émissions ou d'augmenter des absorptions de gaz à effet de serre (GES) peuvent vendre des crédits à des acheteurs souhaitant améliorer leur bilan carbone : le marché réglementé et le marché volontaire.

Le marché du carbone réglementé est lié aux objectifs de réduction des émissions de GES de serre des pays signataires du Protocole de Kyoto. Ceux-ci ont la flexibilité de remplir une partie de leurs engagements en achetant des crédits issus de projets réalisés dans des pays en voie de développement. Ce mécanisme s'appelle Mécanisme de développement propre (MDP), et couvre 15 domaines : Distribution de l'énergie ; Demande d'énergie ; Industries manufacturières ; Industries chimiques ; Construction ; Transport ; Mines ; Production de métaux ; Emissions fugitives des produits pétroliers ; Halocarbones et hexafluorure de soufre ; Solvants ; Déchets ; Boisements et reboisements ; Agriculture.

Le MDP présente une opportunité limitée pour l'Afrique. 3,6% des crédits MDP viennent d'Afrique et 75% du Mexique, de l'Inde, de la Chine et du Brésil. La raison est que les secteurs industriels et énergétiques africains sont peu développés. Les coûts de transaction du MDP sont élevés et pas toujours abordables pour des porteurs de projet locaux. Le climat des affaires souvent dégradé (peu d'investisseurs étrangers), les compétences humaines pas toujours disponibles, d'autant que les projets MDP sont caractérisés par des procédures et méthodologies très complexes.

De plus, le marché réglementé du carbone est imparfait, son cours fluctuant et incertain, les acheteurs se trouvant en oligopsonne (beaucoup plus de vendeurs que d'acheteurs, d'où un manque de transparence et d'équité dans les transactions - *Emission Reduction Purchase Agreement* - ERPAs). Les Etats ne sont pas toujours préparés à administrer des transactions carbone.

Le principal consommateur de crédits MDP est le marché européen des quotas de carbone (EU-ETS). Bien que l'Union européenne compte conserver ce marché au centre de sa politique de lutte contre le changement climatique, notamment en en faisant un instrument de mise en œuvre du

paquet énergie climat, l'évolution du marché du carbone réglementé est intimement liée aux négociations internationales sur le climat et au contexte économique mondial.

Ainsi, les cours du carbone sont en constante diminution du fait de la crise économique mondiale et de la perte de confiance dans la suite du Protocole de Kyoto.

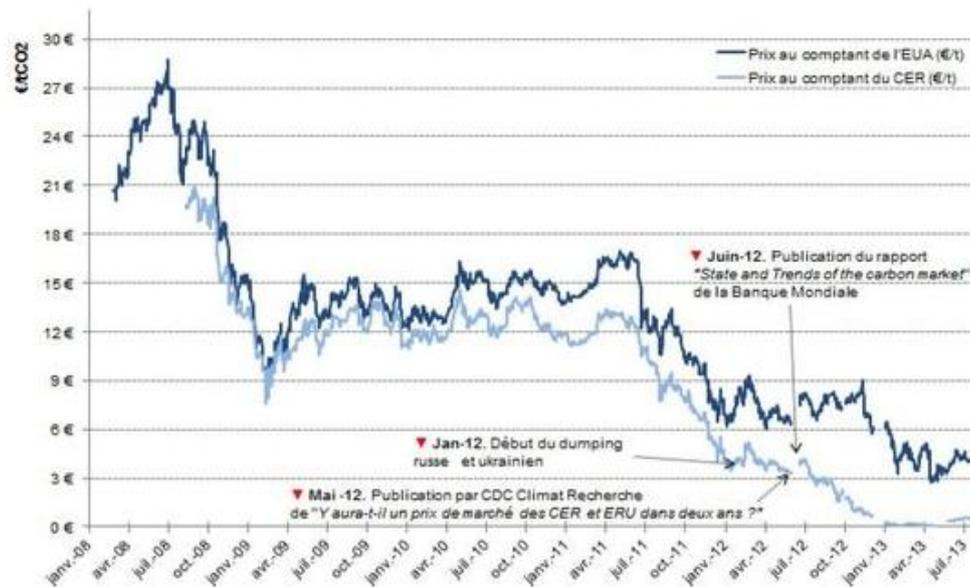


Figure 3 : Cours des crédits carbone MDP (CER) et des quotas d'émissions européens (EUA) en €/tCO₂e sur le marché EU-ETS, de janvier 2006 à juillet 2013.

La base de données du programme *Capacity Development for the Clean Development Mechanism*⁹ identifie 45 projets MDP en Afrique de l'Ouest sur les 11 100 recensés. Aucun ne concerne le Burkina.

Un projet concernant des terres dégradées serait cependant en cours d'élaboration par le Ministre des ressources animales et halieutiques (Comm. Pers. Q. Bourdeux, LuxDev).

Le marché volontaire n'est lié à aucun engagement contraignant. Les acheteurs, des entreprises polluantes surtout, y achètent des crédits dans le cadre de la compensation de leurs émissions, dans un but de communication notamment. Le marché est crédibilisé grâce à des standards privés qui assurent que les crédits vendus sont bien rattachés à une réduction d'émission ou une augmentation d'absorption des GES.

Il ne représente que 1,1% du volume total et 0,3% de la valeur totale du marché carbone. La croissance est en dent de scie et ne montre pas d'augmentation claire.

⁹ <http://cd4cdm.org/CDMJPipeline.htm>



Figure 4 : Evolution des transactions sur les marchés volontaires du carbone

Comment le FIE pourrait-il bénéficier des marchés du carbone ?

Les crédits peuvent être vendus une fois qu'ils ont été générés (c'est-à-dire que le secrétariat exécutif du MDP ou le standard de certification volontaire selon le type de projet a vérifié le projet et validé que celui-ci a bien généré des réductions d'émissions ou augmentations d'absorptions de GES), mais également de manière anticipée. Dans ce second cas, le risque est partagé par l'acheteur qui achète les crédits à des prix inférieurs au marché. A la revente des crédits à un prix supérieur, quelques années plus tard, l'investisseur réalise une plus-value.

Ainsi, la société Orbéo (joint-venture ente Société Générale et Rhodia) par exemple réalise ce type d'investissements. De même, le premier projet REDD+ ayant bénéficié du marché volontaire, porté par Wildlife Works au Kenya, a ainsi bénéficié de l'investissement de l'assureur Allianz et la banque BNP Paribas.

Après une phase d'investissements nécessaire pour faire rentrer plusieurs projets dans le système, le FIE pourrait ainsi générer des bénéfices réguliers par la revente de crédits, lui permettant de réinvestir dans de nouveaux projets ou financer de nouvelles activités.

Enfin, si les projets carbone se développent au Burkina Faso, la taxation des transactions pourrait également être une nouvelle source nationale de financement.

Les marchés du carbone sont cependant trop incertains pour qu'ils puissent être considérés comme une opportunité intéressante à court ou moyen terme pour le FIE.

1.3. Financements privés

Les privés peuvent financer des initiatives sur l'environnement à l'international pour plusieurs raisons :

- La philanthropie, comme c'est le cas pour la plupart des fondations,
- La compensation des impacts des activités des entreprises, au titre de leur responsabilité sociale (RSE),
- La recherche de rentabilité par le biais d'investissements verts.

Ces sources ont souvent été mentionnées au cours des entretiens à Ouagadougou comme à creuser.

Malheureusement, comme le mentionnait l'OCDE en 2003 : *Il n'existe pas de procédure organisée sur le plan international pour recueillir des informations en la matière. Les fondations sont des institutions privées et il arrive qu'elles préfèrent opérer dans la discrétion.*

Ainsi le seul panorama large trouvé concernant ces financements est cette publication de l'OCDE en 2003. Les informations du chapitre suivant en sont tirées. Le second chapitre de cette section présente des informations plus récentes, mais moins complètes.

1.3.1. Panorama ancien

En 2003, l'OCDE estimait les dépenses totales consacrées par les fondations à des activités de développement à 3 milliards de \$US environ, étant essentiellement le fait de grandes fondations des États-Unis (60% environ). Leurs activités s'inscrivaient de plus en plus souvent dans le cadre de partenariats public/privé qui s'intéressent aussi bien aux productions végétales qu'à la recherche médicale ou à l'amélioration des infrastructures, en particulier pour l'approvisionnement en eau.

Nombre de fondations financent l'environnement, au travers notamment d'interventions ciblées pour améliorer l'état sanitaire et la protection de certaines populations et l'action en faveur d'une plus grande prise de conscience des problèmes mondiaux.

En 2000, 7,9% des financements des grandes fondations aux USA étaient dirigés vers des actions en faveur de l'environnement. Les USA hébergent la plus grande fondation mondiale, celle de Bill et Melinda Gates (actions sur la santé). Parmi les grandes fondations américaines actives sur l'environnement, on peut citer la fondation Mc Arthur (droits de l'homme, gouvernance, ressources naturelles au Cameroun avec IUCN, santé) et la fondation Mott (société civile, environnement).

Les fondations américaines ont toujours eu pour habitude d'octroyer la majeure partie de leurs dons internationaux par l'intermédiaire d'organismes américains.

En 2000, 14,6% des montants de ces fondations étaient à destination de l'Afrique subsaharienne (Afrique du Sud en premier lieu) et l'environnement était le quatrième secteur visé (derrière la santé, l'éducation et le développement économique).

Le financement du développement international par les fondations européennes s'élevait à 350M\$US/an en 2000 : en Suède (29,4%), Danemark (16,5%), Grande-Bretagne (10,3%), Allemagne (9,8%), Suisse (9,4%). 30 % des fondations s'impliquaient dans l'enseignement et la recherche, 25 % se consacraient aux services sociaux et 17 % à la santé. 33% des membres du Centre européen des fondations s'intéressaient à l'environnement.

Parmi les grandes fondations européennes finançant l'environnement, on peut citer :

- Charities Aid Foundation (Grande-Bretagne), présente au Ghana et en Afrique occidentale, où elle s'efforce d'encourager le dialogue et le partenariat entre l'Etat, les entreprises et les entités sans but lucratif, afin de canaliser des ressources en faveur du développement de communautés locales.
- Fundacio La Caixa (Espagne), active dans les œuvres sociales, la science et l'environnement, l'éducation, la culture.
- La Deutsche Bank (Allemagne), sur la science et l'environnement).

Les 12 fondations asiatiques les plus importantes apportaient quant à elles des financements de 56M\$US/an, ces financements étant peu dirigés vers l'environnement mais surtout vers la religion, les services sociaux, l'éducation, la santé...

1.3.2. Exemples d'initiatives récentes

Une revue exhaustive des activités des fondations ou des entreprises au titre de leur RSE n'étant pas envisageable, on se limite ici à une présentation de quelques exemples pertinents pour le FIE afin d'évaluer de manière qualitative le potentiel de cette source.

Fondation Yves-Rocher

La fondation Yves-Rocher finance 3 projets en lien avec l'environnement au Burkina Faso :

- Dans la Province du Sanguié, la Fondation s'est engagée à planter 350 000 arbres, en partenariat avec l'ONG française BAOBAB 29, dans le cadre d'un programme plus vaste, appelé « Plantons pour la planète ».
- La fondation finance la protection de 88 forêts de villages dans le pays.
- A Reo, la fondation finance un projet visant à aider les paysans à améliorer la production de leurs terres et à lutter efficacement contre l'avancée du désert.

Ces projets sont mis en œuvre en partenariat avec des ONG et les informations disponibles sur le site Internet de la fondation laissent penser qu'il s'agit du principal canal de financement. Cependant, la fondation a également développé un partenariat avec l'Office national des forêts en France (Etablissement public d'intérêt commercial), pour des reboisements.

Fondation Veolia Environnement

D'après son site Internet, la Fondation Veolia Environnement a soutenu plus de 40 projets au Burkina Faso, parmi lesquels 25 concernent l'eau et l'assainissement.

La fondation a réalisé l'évaluation de 16 de ces projets auxquels elle a contribué par un cofinancement moyen de 37% (313 000 €). La lecture de cette évaluation nous apprend qu'en grande majorité, les financements ont été confiés à des associations locales ou françaises. 3 projets étaient cofinancés par la coopération décentralisée.

Casino et Danone

Ces deux entreprises financent le programme « Ensemble, plantons 1 millions d'arbres » au Burkina Faso », dans 18 communes des provinces de la Gnagna, du Komandjari et du Namentenga.

Les financements sont confiés à l'ONG SOS Sahel.

Fonds Livelihoods

Ce fonds est un fonds d'investissement abondé par Danone, la CDC Climat, La Poste, le Crédit Agricole, Shneider electric, Hermès, Voyageurs du monde, Firmenich et SAP. Sa mission est l'appui aux efforts de maintien des écosystèmes par les communautés qui en dépendent.

Le fonds a investi dans des projets de restauration de mangrove (Inde, Sénégal, Indonésie), d'agroforesterie et reboisement (Inde, Guatemala) et des projets énergétiques (Kenya).

Les partenaires Livelihoods dans les projets sont soit des fondations (Fundaeco au Guatemala, Naandi en Inde...), soit des ONG (Océanium au Sénégal, NEWS en Inde).

Fondation Occitane

Un partenariat existe entre la Maison des entreprises du Burkina Faso (MEBF) et la fondation Occitane pour le développement d'activités génératrices de revenus pour femmes. La MEBF est dirigée par un Conseil d'administration fortement dominé par le secteur privé, incluant cependant un membre désigné par la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat du Burkina Faso et deux membres désignés par l'Etat.

Partenariat pour les forêts marocaines

Dans un contexte différent, la GIZ a appuyé le Haut commissariat aux eaux, aux forêts et à la lutte contre la désertification (HCEFLCD) au Maroc à élaborer un Partenariat pour les forêts marocaines qui vise à offrir aux entreprises du secteur privé une solution verte de communication environnementale et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable.

Ainsi, au travers de contributions volontaires d'entreprises nationales ou internationales, le Partenariat vise à financer en premier lieu des actions de reboisement et de protection des forêts, dans le cadre de la stratégie du HCEFLCD et à travers le Fonds Forestier National.

Les entreprises marocaines ou internationales, basées au Maroc, ont été démarchées par la GIZ et le HCEFLCD au cours de l'élaboration du Partenariat.

Bien qu'on n'ait réalisé ici qu'un panorama très bref, deux conclusions majeures peuvent être tirées :

- Les fondations orientent principalement leurs financements vers des thématiques sociales plutôt qu'environnementales
- Les acteurs privés semblent privilégier les ONG pour le financement de projets, qu'il s'agisse de dons au titre de leur RSE ou d'investissements. Certains partenariats avec des entreprises publiques ou parapubliques sont parfois envisagés.

Ainsi l'accès à ce type de financement par le FIE semble très incertain. Il est d'autant difficile à prévoir que les acteurs privés ne communiquent généralement pas de critères d'identification et de sélection des initiatives qu'ils financent.

A noter que l'Allemagne et la Suisse seraient à la recherche, au travers de leurs agences de coopération, d'actions à faire financer par leurs entreprises (principalement dans le secteur extractif) au titre de leur RSE (Comm. Pers. J.M. Garreau, IUCN).

2. Enjeux pour le FIE

2.1. Récapitulatif des opportunités par sources

Les **financements de l'aide officielle** au développement représenteraient actuellement entre 33 et 130% des besoins du FIE sur les thématiques pertinentes (extraction des données de l'OCDE pour les domaines d'intervention du FIE).

Si certains bailleurs peuvent maintenir des financements stables au cours du temps dans les pays qu'ils appuient, il est difficile d'anticiper les volumes futurs de financement car certains bailleurs peuvent se désengager, comme le fait la Suède actuellement et les financements de ces bailleurs sont planifiés pour des périodes réduites à quelques années, leur renouvellement étant généralement conditionné aux résultats obtenus et aux orientations stratégiques du pays bailleur.

Le FIE devra convaincre les bailleurs présent au Burkina Faso qu'il sera un outil efficace de financement des actions environnementales. La transparence dans sa gestion est un élément primordial pour l'ensemble des bailleurs interrogés.

Les procédures internes de plusieurs bailleurs (UE, BAD, PNUD...) semble limiter leur capacité à abonder un fonds commun.

Les **marchés du carbone** sont en mauvaise santé et le prix des crédits carbone est descendu à un niveau record. Malgré des perspectives meilleures du fait d'un accord international sur une suite au protocole de Kyoto, les marchés du carbone en Afrique de l'Ouest représentent une opportunité limitée du fait que la région est peu ciblée par les investissements et les capacités des porteurs de projet sont encore trop faibles.

Le comportement des investisseurs ou acheteurs de carbone est de plus trop imprévisible pour considérer les marchés du carbone comme une source de revenus fiable pour les porteurs de projet et donc le FIE si l'on considère que le FIE pourrait bénéficier de ces transactions par le biais de taxes ou d'investissement dans les projets par exemple.

De **nouvelles sources de financement bilatérales et multilatérales spécifiques au climat** existent et représentent des volumes de financements intéressants, concernant la plupart des domaines d'intervention du FIE (l'adaptation et l'atténuation permettant de financer les forêts, l'eau, l'agriculture, la lutte contre les terres dégradées, l'énergie, etc.).

Ces sources de financement sont adaptées à des structures nationales voire étatiques. Les critères d'accès au fonds sont spécifiques à chacun d'eux mais sont documentés et facilement consultables sur les sites internet des fonds, ou sur le site www.climatefundsupdate.org qui compile des données actualisées sur la plupart des initiatives.

La compétition existe cependant pour l'accès à ces fonds et l'entretien d'un contact régulier auprès de personnes ressources au sein de ces fonds est important pour les informer des évolutions des cadres de prise en compte des changements climatiques dans le pays (stratégie REDD+, Plan d'action national pour l'adaptation, mesures d'atténuation appropriées au niveau national ou

NAMA, etc.) et des projets en cours, afin que les initiatives nationales puissent trouver un soutien auprès des bailleurs.

Enfin, des **initiatives de financement privées** en lien direct ou indirect avec la responsabilité sociale et environnementale des entreprises existent. Elle ciblent peu les structures étatiques mais un fonds étatique peut avoir une carte à jouer en proposant aux entreprises internationales un canal de financement conçu pour ce type d'acteur, notamment en apportant un cofinancement et en assurant au financeur privé une certaine souplesse dans le type d'activités financées. Des guichets dédiés peuvent être nécessaires car un bailleur privé pourra vouloir communiquer sur ses projets et ses impacts. Ainsi, ils peuvent chercher des projets sur lesquels leurs financements sont clairement identifiables.

Le potentiel pour le Burkina Faso est cependant impossible à estimer tant les motivations des bailleurs privés sont diverses et peu communiquées.

2.2. Enjeu du calendrier de financement

Court terme

La visibilité actuelle des financements pour le FIE est limitée au programme PASF, actif jusqu'en 2017, avec comme financements acquis :

- La couverture d'environ 40% des frais de fonctionnement sur 3 ans (387 MFcfa)
- L'abondement au fonds de service pour le financement de projets à hauteur de 7,8 milliards de Fcfa dont une partie a déjà financé le premier appel à projet Pré-FIE.

Dès 2015, avec le désengagement de la Suède, le FIE devra trouver de nouveaux financements.

Moyen terme

L'accès rapide du FIE aux sources évoquées dans ce rapport est rendu difficile par :

- La position prudente de la plupart des bailleurs vis-à-vis du FIE. Ceux-ci attendent que le FIE fasse ses preuves mais ceci ne sera possible que s'il dispose de moyens suffisants à sa montée en puissance dans les 5 prochaines années. Ainsi, les bailleurs les plus volontaires sont à mobiliser rapidement.
- De nombreuses sources de financement de l'atténuation et de l'adaptation n'ont pas été démarchées alors que le Burkina s'est pourvu de stratégies ad hoc (RPP/PIF et PANA/PAN). La prise de contact avec ces initiatives est à initier dès maintenant, en collaboration avec la cellule de coordination du FIP et la coordination nationale du PANA, pour pouvoir bénéficier de ces sources très significatives.

Les sources de financement à moyen terme sont ainsi dépendantes du lobbying présent. Cependant, les quelques années suivant 2017 seront critiques et c'est sur cette période que le FIE risque d'avoir des difficultés de financement.

Les financements envisagés au niveau national joueront certainement un rôle majeur dans la pérennisation du FIE pendant la « période de soudure » (de 2016 ou 2017 jusqu'à ce que le FIE ait fait

ses preuves auprès des bailleurs) en permettant des financements plus réguliers et prévisibles que les financements internationaux et en crédibilisant le FIE.

Long terme

Concernant les financements à long terme, peu de pistes précises ont été identifiées mais le FIE pourrait bénéficier de sources de financements importantes (fonds multilatéraux et bilatéraux et privés notamment) sous réserve qu'il se soit suffisamment bien préparé. Le cas du marché du carbone est incertain car très dépendant de la réussite des négociations au sein de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des engagements de réduction et limitation des émissions de GES par les pays concernés.

2.3. Recommandations

En premier lieu, cette étude confirme la pertinence du FIE du point de vue de la visibilité du Burkina Faso auprès des initiatives de financement internationales, en particulier celles liées au climat.

Sur la base des analyses réalisées, on peut émettre les recommandations suivantes :

- ➔ Le FIE doit être conscient que certains financements comme les financements de l'aide officielle au développement et les financements des acteurs privés peuvent être dirigés préférentiellement vers des ONG, ou en tous cas éviter de transiter par des organismes publics ou parapublics. La réflexion sur le statut juridique du FIE doit prendre cet aspect en compte. Le FIE peut également chercher des règles de fonctionnement qui rassurent les bailleurs, notamment par l'établissement de guichets spécifiques à certains bailleurs.
- ➔ La transparence de la gestion des financements est l'élément primordial auquel les bailleurs sont attentifs. La réflexion sur les moyens de garantir de cette transparence devrait être une des priorités du FIE.
- ➔ Le FIE pourrait renforcer son accès à certains financements par l'acquisition de nouvelles compétences, à travers son accréditation en tant qu'entité opérationnelle / de mise en œuvre de certains fonds (Fonds vert pour le climat en premier lieu).
- ➔ De nombreuses sources de financement de l'atténuation et de l'adaptation n'ont pas été démarchées alors que le Burkina s'est pourvu de stratégies ad hoc (RPP/PIF et PANA/PAN). Le FIE doit dès maintenant se positionner comme outil de financement des stratégies existantes et à ce titre envisager la prise en charge du financement des activités :
 - d'adaptation en lien avec le Plan d'action national pour l'adaptation (PANA) existant et le Plan national d'adaptation (PNA) en cours de finalisation. La planification de l'adaptation est traitée par la coordination nationale du PANA sous forme de projet. Le FIE pourrait se positionner comme outil de pérennisation des acquis, en lien avec le projet TICAD¹⁰ qui appuie la finalisation du PNA.

¹⁰ Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique

- REDD+, en envoyant comme signal à la communauté internationale que le processus REDD+ est considéré comme une stratégie de long terme et non comme un projet qui se résumerait au PIF. Dans ces conditions, le Burkina Faso pourrait attirer des financements supplémentaires. La REDD+ nécessitera en effet un canal de financement des activités qui pourrait être le FIE.
- Les urgences concernent les trois pas de temps de financement du FIE : (i) combler le déficit à **court terme** entre les besoins et les financements du PASF (lacunes dès 2015) auprès des bailleurs traditionnels, (ii) identifier dès maintenant des bailleurs volontaires et des modes de mobilisation des ressources nationales (taxes notamment) pour un financement à **moyen terme** qui permettra de passer le cap difficile de la fin du PASF et de lancer des activités permettant de crédibiliser le FIE au regard des autres bailleurs et (iii) initier la prise de contact et le lobbying auprès des nouvelles initiatives bilatérales et multilatérales de financement du climat pour l'accès à des sources de financement à **long terme**.
- S'ils paraissent peu prometteurs dans les années à venir pour le FIE, les marchés du carbone évoluent et pourraient intéresser le Burkina Faso si les négociations internationales, les règles s'appliquant aux projets et les capacités de développement des porteurs de projet au Burkina vont dans le bon sens. Ainsi, le FIE pourrait garder un œil sur ces évolutions, en échangeant régulièrement avec l'Autorité nationale désignée du Burkina Faso pour le MDP (SPCONEDD) et d'autres institutions comme le Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) qui appuie actuellement des porteurs de projet carbone sur financement GCCA.

2.4. Responsabilités

La mobilisation des différentes sources de financement nécessitera une veille active et un lobbying auprès des bailleurs. Les responsabilités peuvent être les suivantes :

- Les échanges avec les bailleurs peuvent être maintenus par les interlocuteurs actuels (projets et directions ministérielles notamment). Ces acteurs devront être convaincus du bien fondé du FIE afin qu'ils recommandent à leurs contacts une réorientation des financements vers ce fonds.
- Le rôle du FIE serait notamment l'information de ces différents acteurs sur les opportunités de financement et l'intérêt du FIE en tant qu'outil privilégié de financement des actions pour l'environnement, l'acquisition des connaissances et compétences sur l'accès à ces sources de financement, la réalisation de bilans sur l'ensemble des financements pour l'identification des secteurs sur lesquels mettre l'accent dans la recherche de financement.
- La Direction générale de la coopération du Ministère de l'économie et des finances (DGCOOP) sera un acteur central dans la mobilisation des financements et l'entretien des contacts avec les bailleurs. Son rôle sera de recommander aux bailleurs le FIE comme canal privilégié de financement des actions environnementales. En ce sens, le FIE et la DGCOOP devront maintenir un contact continu entre eux afin que les besoins identifiés par le FIE soient relayés par la DGCOOP auprès de ses interlocuteurs.

Bibliographie

FEM, 2010. *Investment guidelines for GEF's sustainable forest management and REDD+ program*. GEF/C.38/Inf.4/Rev.2

OCDE, 2003. *Fondations philanthropiques et coopération pour le développement*. Tiré-à-part des dossiers du CAD 2003, Volume 4, n° 3.

ODI, 2013. *Climate Funds Update*. URL : <http://www.climatefundsupdate.org>

Annexe I : Domaines du FIE et codes CRS

Domaines FIE	Codes CRS	Domaines CRS
1. Forêt	31210	Forestry policy and administrative management
	31220	Forestry development
	31261	Fuelwood/charcoal
	31281	Forestry education/training
	31282	Forestry research
	31291	Forestry services
	32162	Forest industries
2. Terres et agriculture	31130	Agricultural land resources
	31140	Agricultural water resources
	31150	Agricultural inputs
	31182	Agricultural research
	31192	Plant and post-harvest protection and pest control
	32165	Fertilizer plants
	32267	Fertilizer minerals
3. Assainissement, pollution, cadre de vie	14010	Water sector policy and administrative management
	14015	Water resources conservation (including data collection)
	14020	Water supply and sanitation - large systems
	14022	Sanitation - large systems
	14030	Basic drinking water supply and basic sanitation
	14032	Basic sanitation
	14050	Waste management / disposal
	14081	Education and training in water supply and sanitation
	41020	Biosphere protection
	43030	Urban development and management
4. Biodiversité et sites d'intérêt (incluant la faune)	41030	Bio-diversity
	41040	Site preservation
5. Risques et catastrophes	41050	Flood prevention/control
	74010	Disaster prevention and preparedness
6. Ressources halieutiques	31310	Fishing policy and administrative management
	31320	Fishery development
	31381	Fishery education/training
	31382	Fishery research
7. Energie	23030	Power generation/renewable sources
	23064	Nuclear power plants
	23065	Hydro-electric power plants
	23066	Geothermal energy
	23067	Solar energy
	23068	Wind power
	23069	Ocean power
	23070	Biomass
	23081	Energy education/training
23082	Energy research	
8. Gouvernance environnementale, éducation, recherche	41010	Environmental policy and administrative management
	41081	Environmental education/ training
	41082	Environmental research
9. Pratiques durables dans les secteurs productifs	32182	Technological research and development

Annexe II : Synthèse des données de l'OCDE

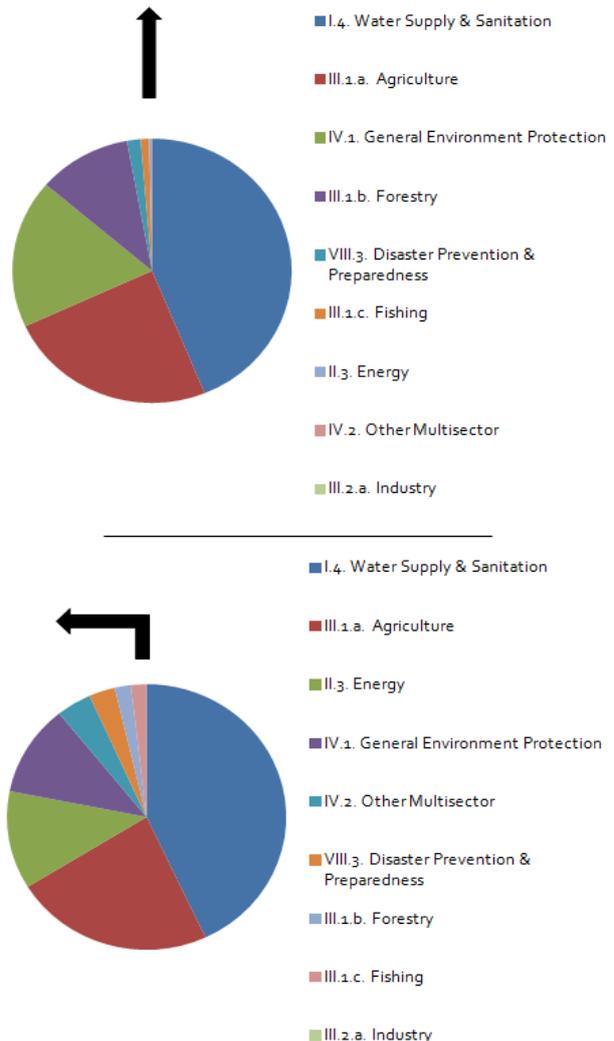
Synthèse

AFRIQUE DE L'OUEST

Baillieur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
IDA (IDA)	819,75	31
CEC (EU Institutions)	227,00	8
MFA (Netherlands)	204,02	26
AFD (France)	181,28	9
AFDF (AFDF)	106,02	6
Islamic Development Bank (Isl.Dev B	103,29	7
Arab Fund (AFESD) (Arab Fund AFE	71,43	1
BMZ (Germany)	63,55	20
MCC (United States)	59,09	14
GEF Secretariat (GEF)	55,43	38
IFAD (IFAD)	53,25	7
MISC (United Arab Emirates)	44,83	14
AID (United States)	39,53	17
MFA (Denmark)	36,26	15
DGCD (Belgium)	32,13	29
SDC (Switzerland)	31,59	12
CIDA (Canada)	26,43	23
MOFA (Japan)	21,05	8
EDF (EU Institutions)	20,49	13
GP (Portugal)	16,95	3
DFID (United Kingdom)	16,20	5
JICA (Japan)	15,86	148
BADEA (BADEA)	15,28	6
MEN (France)	13,52	168
BMF (Austria)	12,13	8
ofid (OFID)	11,93	1
MFA (Luxembourg)	11,23	39
UNDP (UNDP)	10,91	83
MFA (Norway)	7,38	5
MIN/EQUIPEMENT (France)	7,25	79
BMF (Germany)	6,83	3
PEACE (United States)	6,18	42
Sida (Sweden)	5,57	9
AECID (Spain)	5,52	2
COOP DECENTRAL (France)	5,39	146
UNICEF (UNICEF)	3,99	44
DGCS (Italy)	3,93	16
NDF (Nordic Dev.Fund)	3,86	1
AusAID (Australia)	2,98	6
SPAE (Belgium)	2,45	1
Fed.Min. (Germany)	2,29	2
ADA (Austria)	2,25	1
IBRD (IBRD)	2,19	2
AG (Spain)	1,97	17
DFA (Ireland)	1,92	8
MAFF (Japan)	1,87	5
AfDB Fragile States Facility (AFDF)	1,84	1
MAE (France)	1,66	8
NORAD (Norway)	1,63	7
FF (Finland)	1,22	3
LA (Italy)	1,00	18
L G (Germany)	1,00	3
ADF (United States)	0,96	9
WHO (WHO)	0,91	28
KOICA (Korea)	0,73	21
INTERIOR (United States)	0,63	16
MISC (Italy)	0,57	5
DFAIT (Canada)	0,56	1
MUNIC (Spain)	0,55	22
AfDB Ordinary Capital (AfDB)	0,43	1
MISC (Korea)	0,35	4
IDRC (Canada)	0,35	11
MPRF (Belgium)	0,34	14
GOV (Canada)	0,33	9
CDC (United Kingdom)	0,31	2
F O (Germany)	0,31	3
MISC (Portugal)	0,22	3
UNIV (Spain)	0,16	15
STATE (United States)	0,14	2
DEFRA (United Kingdom)	0,11	1
CICL (Portugal)	0,11	1
Oth. MIN (Japan)	0,11	1
FK (Norway)	0,09	2
CA (Italy)	0,07	1
MPRG (Belgium)	0,03	1
FCO (United Kingdom)	0,03	7
MFA (Czech Republic)	0,02	1
MUNIC (Portugal)	0,01	1
AGR (United States)	0,01	1
WFP (WFP)	0,01	1
OeEB (Austria)	0,00	1
MISC (Austria)	0,00	1
Total	2,411,00	1374

BURKINA FASO

Baillieur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
CEC (EU Institutions)	32,13	1
IFAD (IFAD)	18,15	1
SDC (Switzerland)	15,47	4
GEF Secretariat (GEF)	12,26	6
IDA (IDA)	12,05	3
EDF (EU Institutions)	10,28	1
MFA (Luxembourg)	5,63	24
MOFA (Japan)	4,68	2
MEN (France)	3,67	26
JICA (Japan)	3,14	27
MIN/EQUIPEMENT (France)	2,96	27
BMZ (Germany)	2,43	5
ADA (Austria)	2,25	1
DGCD (Belgium)	2,22	5
AID (United States)	1,99	2
UNDP (UNDP)	1,08	19
MFA (Denmark)	1,02	4
CIDA (Canada)	0,95	1
COOP DECENTRAL (France)	0,94	29
AFD (France)	0,77	1
UNICEF (UNICEF)	0,62	2
Sida (Sweden)	0,60	2
LA (Italy)	0,43	8
BMF (Austria)	0,40	2
MAE (France)	0,23	1
MCC (United States)	0,20	1
ADF (United States)	0,08	1
MPRF (Belgium)	0,07	5
GOV (Canada)	0,05	1
MUNIC (Spain)	0,04	2
MPRG (Belgium)	0,03	1
WHO (WHO)	0,03	2
MISC (United Arab Emirates)	0,00	1
IDRC (Canada)	0,00	2
Total	136,87	220

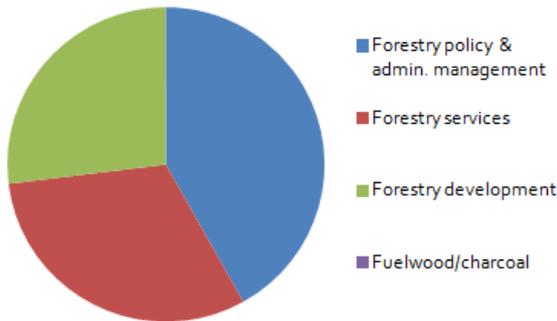


FIE1. Forêt

ENGAGEMENTS

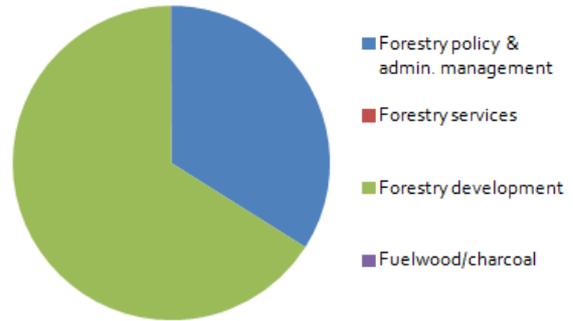
AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
EDF (EU Institutions)	6,43	1
SDC (Switzerland)	4,80	1
DFID (United Kingdom)	3,17	1
JICA (Japan)	3,16	16
MFA (Luxembourg)	2,23	8
MAFF (Japan)	0,35	1
CDC (United Kingdom)	0,15	1
MISC (Italy)	0,14	1
MISC (Portugal)	0,11	1
MFA (Denmark)	0,09	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	3
MUNIC (Spain)	0,00	1
Total	20,62	36



BURKINA FASO

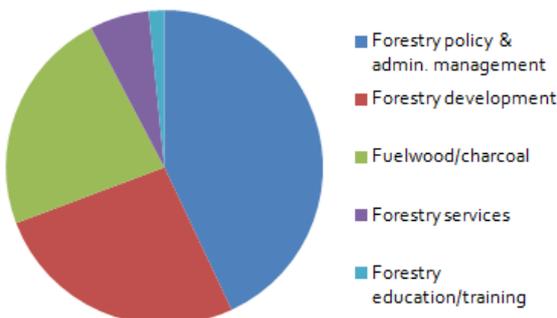
Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
SDC (Switzerland)	4,80	1
MFA (Luxembourg)	2,23	8
JICA (Japan)	0,85	7
MFA (Denmark)	0,09	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	1
Total	7,97	18



DEPENSES

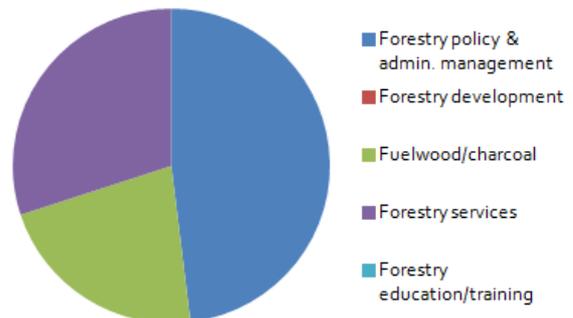
AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
IDA (IDA)	4,86	5
EDF (EU Institutions)	3,78	11
AfDF (AfDF)	3,25	3
JICA (Japan)	3,13	16
Sida (Sweden)	2,37	6
MFA (Luxembourg)	2,23	8
DFID (United Kingdom)	1,94	2
SDC (Switzerland)	1,07	1
NORAD (Norway)	0,88	2
MAFF (Japan)	0,35	1
CIDA (Canada)	0,29	4
CDC (United Kingdom)	0,15	1
BMZ (Germany)	0,14	2
MISC (Portugal)	0,11	1
MFA (Denmark)	0,07	1
MISC (Italy)	0,06	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	3
CEC (EU Institutions)	0,01	1
WFP (WFP)	0,01	1
OeEB (Austria)	0,00	1
MUNIC (Spain)	0,00	1
Total	24,70	72



BURKINA FASO

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
MFA (Luxembourg)	2,23	8
IDA (IDA)	2,05	1
SDC (Switzerland)	1,07	1
JICA (Japan)	0,84	7
Sida (Sweden)	0,60	2
MFA (Denmark)	0,07	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	1
Total	6,86	21



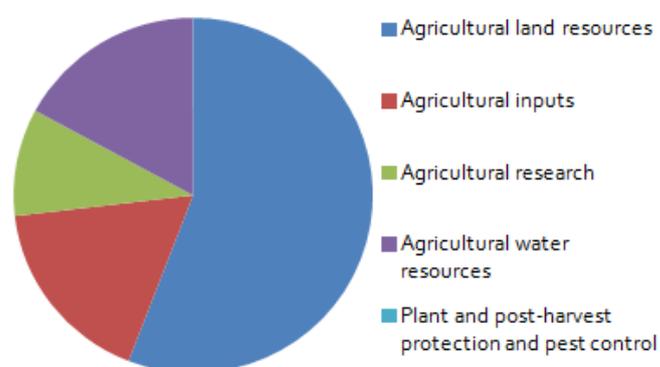
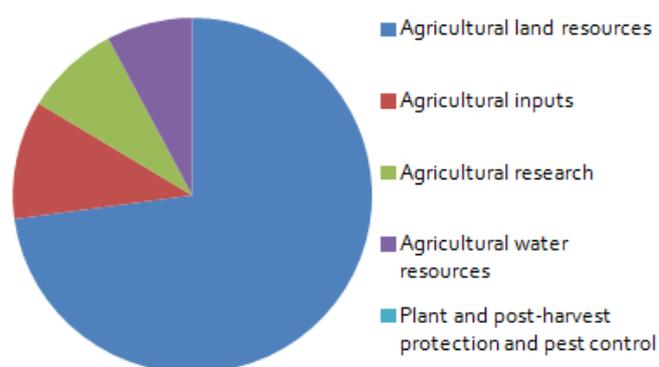
FIE2. Terres et agriculture

AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
IDA (IDA)	446,66	12
IFAD (IFAD)	53,25	7
CIDA (Canada)	14,99	9
MCC (Etats Unis)	14,76	1
MOFA (Japon)	8,27	2
MEN (France)	6,07	36
DGCD (Belgique)	4,73	11
ADA (Autriche)	2,25	1
BMZ (Allemagne)	1,87	3
DGCS (Italie)	0,65	1
MFA (Luxembourg)	0,59	3
BMF (Autriche)	0,40	2
JICA (Japon)	0,35	23
NORAD (Norvège)	0,31	1
MAFF (Japon)	0,29	1
Fed.Min. (Allemagne)	0,26	1
AG (Espagne)	0,23	4
BADEA (BADEA)	0,16	1
KOICA (Corée)	0,11	3
Oth. MIN (Japon)	0,11	1
MUNIC (Espagne)	0,09	5
COOP DECENTRAL (France)	0,05	4
GOV (Canada)	0,05	1
MPRF (Belgique)	0,02	1
MISC (Autriche)	0,00	1
LA (Italie)	0,00	1
UNIV (Espagne)	0,00	2
Total	556,52	138

BURKINA FASO

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
IFAD (IFAD)	18,15	1
MOFA (Japon)	4,64	1
MEN (France)	2,62	9
ADA (Autriche)	2,25	1
DGCD (Belgique)	2,11	4
BMZ (Allemagne)	1,57	2
CIDA (Canada)	0,95	1
BMF (Autriche)	0,40	2
MFA (Luxembourg)	0,36	2
JICA (Japon)	0,14	3
MPRF (Belgique)	0,02	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	1
Total général	33,21	28



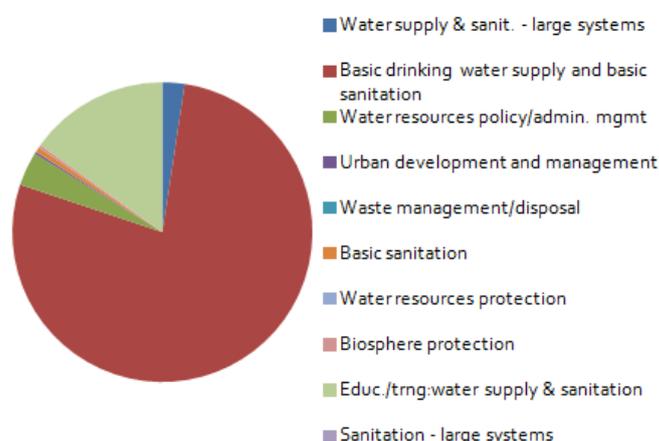
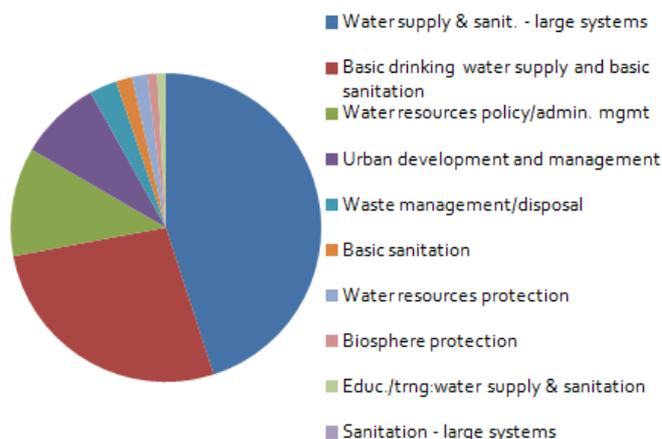
NB : 1 Projet IDA de 335 M\$US - Nigeria Erosion and Watershed Management Project

AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
CEC (UE)	226,99	7
MFA (Netherlands)	195,53	16
AFD (France)	181,28	9
AfDF (AfDF)	102,78	3
Islamic Development Bank (Isl.Dev B.	93,29	5
Arab Fund (AFESD) (Arab Fund (AFE	71,43	1
IDA (IDA)	45,31	6
MCC (United States)	43,40	6
MFA (Denmark)	35,48	9
AID (United States)	30,95	10
SDC (Switzerland)	25,19	6
BADEA (BADEA)	14,87	4
DFID (United Kingdom)	11,09	2
BMZ (Germany)	9,78	5
BMF (Austria)	8,97	4
MIN/EQUIPEMENT (France)	7,21	77
CIDA (Canada)	6,67	4
GEF Secretariat (GEF)	5,76	7
MFA (Luxembourg)	5,29	12
COOP DECENTRAL (France)	4,71	107
DGCD (Belgium)	2,85	7
UNICEF (UNICEF)	2,71	28
MEN (France)	2,57	29
SPAIE (Belgium)	2,45	1
IBRD (IBRD)	2,19	2
AfDB Fragile States Facility (AfDF)	1,84	1
AECID (Spain)	1,66	1
AG (Spain)	1,52	11
DFA (Ireland)	1,11	5
MAE (France)	0,94	6
DGCS (Italy)	0,37	4
MUNIC (Spain)	0,37	13
MPRF (Belgium)	0,31	12
LA (Italy)	0,30	8
MOFA (Japan)	0,23	2
L G (Germany)	0,22	1
KOICA (Korea)	0,18	7
JICA (Japan)	0,15	9
AusAID (Australia)	0,10	1
GOV (Canada)	0,07	2
CA (Italy)	0,07	1
FF (Finland)	0,04	2
MISC (Italy)	0,04	1
UNIV (Spain)	0,03	4
MFA (Czech Republic)	0,02	1
IDRC (Canada)	0,01	8
ADF (United States)	0,01	1
MISC (Portugal)	0,01	1
GP (Portugal)	0,00	1
Total	1148,35	470

BURKINA FASO

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
CEC (UE)	32,13	1
IDA (IDA)	10,00	2
SDC (Switzerland)	9,60	2
MIN/EQUIPEMENT (France)	2,96	27
COOP DECENTRAL (France)	0,88	21
MFA (Denmark)	0,86	2
AFD (France)	0,77	1
BMZ (Germany)	0,74	2
MEN (France)	0,68	7
UNICEF (UNICEF)	0,62	2
MFA (Luxembourg)	0,32	3
LA (Italy)	0,26	6
MAE (France)	0,23	1
GEF Secretariat (GEF)	0,17	1
MPRF (Belgium)	0,05	4
MUNIC (Spain)	0,04	2
IDRC (Canada)	0,00	2
Total	60,34	86



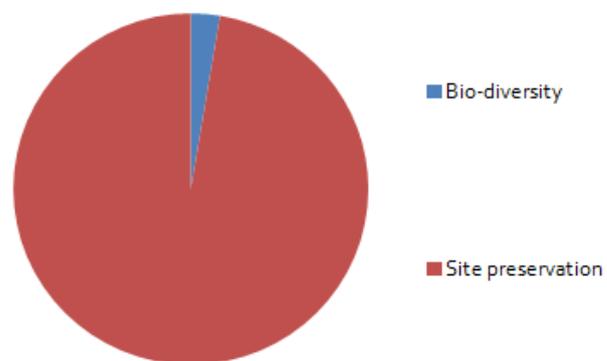
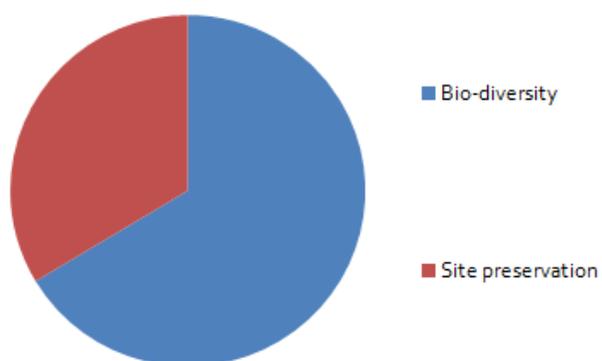
FIE4. Biodiversité, sites d'intérêt

AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
BMZ (Allemagne)	19,48	5
GEF Secretariat (GEF)	10,92	10
INTERIOR (Etats Unis)	0,63	16
LA (Italie)	0,54	6
MFA (Luxembourg)	0,33	3
CIDA (Canada)	0,30	1
COOP DECENTRAL (France)	0,18	6
STATE (Etats Unis)	0,14	2
MEN (France)	0,14	13
DEFRA (Royaume-Uni)	0,11	1
MISC (Emirats Arabes Unis)	0,09	13
MUNIC (Espagne)	0,07	1
MFA (Pays-Bas)	0,00	1
UNIV (Espagne)	0,00	2
Total	32,94	80

BURKINA FASO

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
GEF Secretariat (GEF)	7,00	1
BMZ (Allemagne)	0,12	1
LA (Italie)	0,06	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	1
MISC (Emirats Arabes Unis)	0,00	1
Total	7,20	5



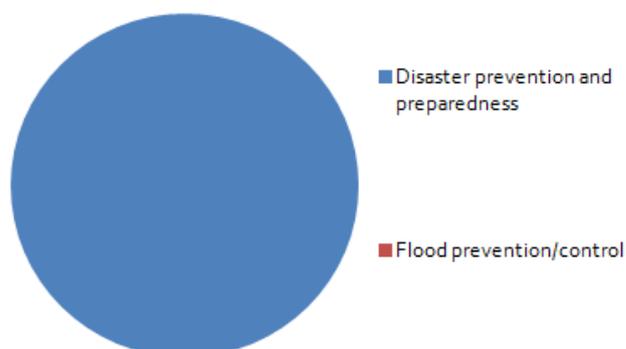
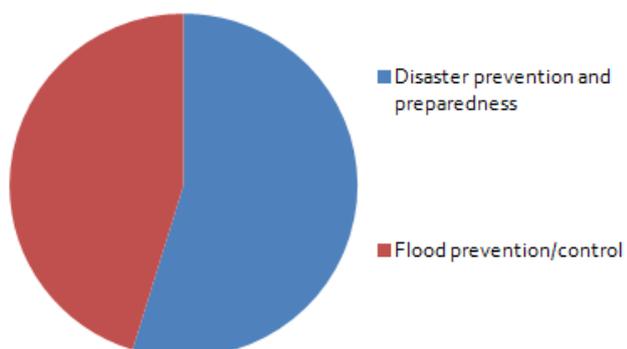
FIE5. Risques et catastrophes

AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
IDA (IDA)	110,04	2
MFA (Norvège)	5,35	1
NDF (Nordic Dev.Fund)	3,86	1
AID (Etats Unis)	3,07	5
BMF (Allemagne)	2,31	1
DGCD (Belgique)	2,02	4
UNICEF (UNICEF)	1,28	16
WHO (WHO)	0,91	28
DFA (Irlande)	0,81	3
Sida (Suède)	0,68	2
SDC (Suisse)	0,53	4
IDRC (Canada)	0,33	1
F O (Allemagne)	0,31	3
MOFA (Japon)	0,22	2
JICA (Japon)	0,20	4
LA (Italie)	0,10	1
MFA (Luxembourg)	0,07	2
KOICA (Corée)	0,05	2
MPRG (Belgique)	0,03	1
GOV (Canada)	0,02	1
MEN (France)	0,01	2
MUNIC (Portugal)	0,01	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	1
Total	132,21	88

BURKINA FASO

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
AID (Etats Unis)	1,99	2
LA (Italie)	0,10	1
MPRG (Belgique)	0,03	1
WHO (WHO)	0,03	2
COOP DECENTRAL (France)	0,01	1
Total	2,16	7,00

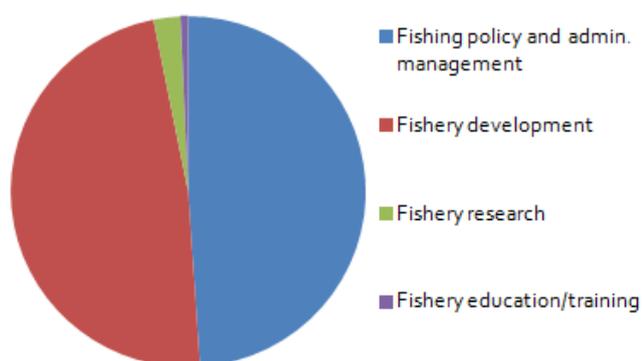


NB : IDA, 2 projets de resp. 50 et 60 M\$US - Stormwater Mgt. and Climate Change Adaptation Project (Sénégal) et Nigeria Erosion and Watershed Management Project (Nigéria)

FIE6. Ressources halieutiques

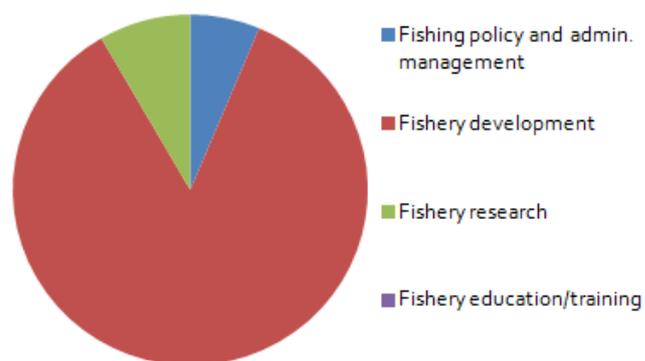
AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
BMZ (Allemagne)	18,78	3
JICA (Japon)	7,19	40
IDA (IDA)	6,50	1
CIDA (Canada)	3,02	2
MFA (Pays-Bas)	2,89	1
ADF (Etats Unis)	0,95	8
MAFF (Japon)	0,89	2
MFA (Norvège)	0,83	1
MFA (Danemark)	0,55	2
KOICA (Corée)	0,37	8
MISC (Corée)	0,35	4
DGCS (Italie)	0,25	2
AG (Espagne)	0,22	2
MEN (France)	0,16	6
DGCD (Belgique)	0,11	1
MAE (France)	0,07	1
COOP DECENTRAL (France)	0,02	3
MUNIC (Espagne)	0,01	1
Total	43,16	88



BURKINA FASO

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
JICA (Japon)	1,13	3
DGCD (Belgique)	0,11	1
ADF (Etats Unis)	0,08	1
Total	1,32	5



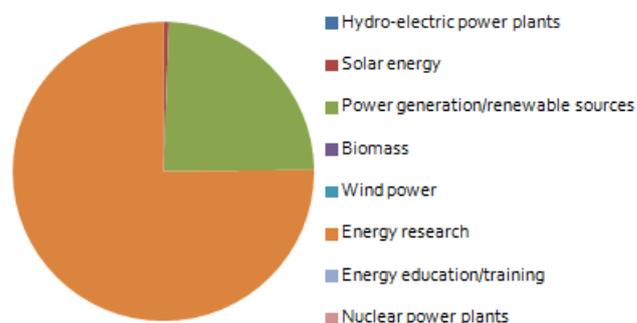
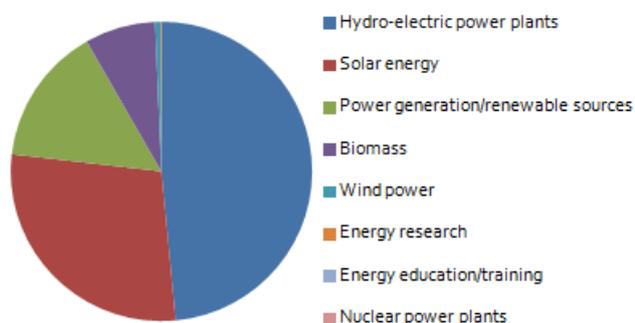
FIE7. Energie

AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
IDA (IDA)	149,71	3
MISC (Emirats Arabes Unis)	44,74	1
DGCD (Belgique)	21,89	2
GP (Portugal)	16,94	1
MOFA (Japon)	12,28	1
ofid (OFID)	11,93	1
BMZ (Allemagne)	11,57	1
Islamic Development Bank (Isl.Dev B	10,00	2
BMF (Autriche)	2,76	2
DGCS (Italie)	2,28	6
FF (Finlande)	1,19	1
JICA (Japon)	1,17	16
DFAIT (Canada)	0,56	1
AfDB Ordinary Capital (AfDB)	0,43	1
MISC (Italie)	0,33	2
MFA (Luxembourg)	0,24	1
COOP DECENTRAL (France)	0,23	9
NORAD (Norvège)	0,20	2
CICL (Portugal)	0,11	1
MFA (Danemark)	0,06	1
FK (Norvège)	0,04	1
UNIV (Espagne)	0,03	5
MPRF (Belgique)	0,02	1
BMF (Allemagne)	0,01	1
KOICA (Corée)	0,01	1
MIN/EQUIPEMENT (France)	0,00	1
Total	288,72	65,00

BURKINA FASO

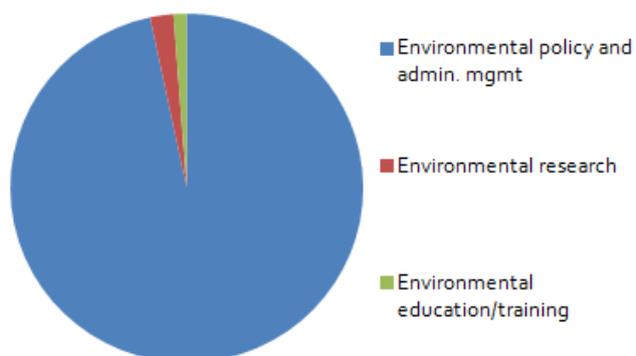
Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
MFA (Luxembourg)	0,24	1
JICA (Japon)	0,08	4
COOP DECENTRAL (France)	0,00	1
Total	0,32	6,00



FIE8. Environnement en général

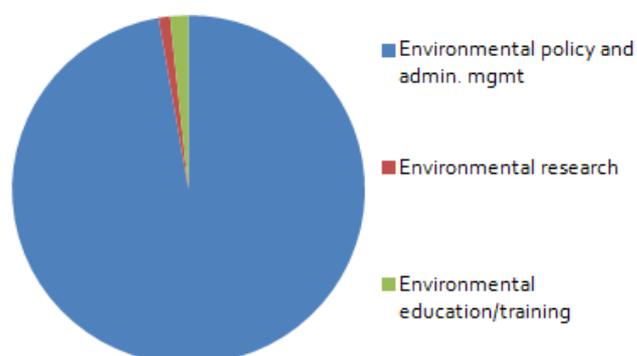
AFRIQUE DE L'OUEST

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
IDA (IDA)	56,67	2
GEF Secretariat (GEF)	38,76	21
UNDP (UNDP)	10,91	83
EDF (UE)	10,28	1
PEACE (Etats Unis)	6,18	42
MFA (Pays-Bas)	5,60	8
AID (Etats Unis)	5,50	2
MEN (France)	4,57	82
BMF (Allemagne)	4,50	1
AECID (Espagne)	3,86	1
AusAID (Australie)	2,88	5
Sida (Suède)	2,51	1
Fed.Min. (Allemagne)	2,03	1
BMZ (Allemagne)	1,93	1
MFA (Norvège)	1,21	3
CIDA (Canada)	1,15	3
MCC (Etats Unis)	0,94	7
L G (Allemagne)	0,78	2
MAE (France)	0,65	1
DGCD (Belgique)	0,54	4
JICA (Japon)	0,53	24
DGCS (Italie)	0,37	3
MFA (Luxembourg)	0,25	2
BADEA (BADEA)	0,25	1
NORAD (Norvège)	0,24	2
GOV (Canada)	0,19	5
COOP DECENTRAL (France)	0,16	10
UNIV (Espagne)	0,10	2
LA (Italie)	0,06	2
MOFA (Japon)	0,05	1
FK (Norvège)	0,04	1
MIN/EQUIPEMENT (France)	0,04	1
FCO (Royaume-Uni)	0,03	7
MFA (Danemark)	0,02	1
GP (Portugal)	0,01	1
AGR (Etats Unis)	0,01	1
IDRC (Canada)	0,00	1
Total	163,78	336,00



BURKINA FASO

Bailleur	Montant (MUS\$)	Nb d'initiatives
EDF (UE)	10,28	1
GEF Secretariat (GEF)	5,09	4
UNDP (UNDP)	1,08	19
MEN (France)	0,37	10
MFA (Luxembourg)	0,25	2
MCC (Etats Unis)	0,20	1
JICA (Japon)	0,11	3
GOV (Canada)	0,05	1
MOFA (Japon)	0,05	1
COOP DECENTRAL (France)	0,01	2
Total	17,50	44,00



Annexe III : Discussions sur le financement à la COP de Varsovie

En plus de la consultation permanente sous ADP, il y avait sept points d'agenda à la COP sous ce pilier, le principal étant relatif au programme de travail sur les financements à long-terme. Ils ont tous été traités sous un même groupe de contact.

1. Consultation permanente sur les financements sous ADP

La discussion a été orientée par les co-présidents de l'ADP sur les financements post-2020, ce que beaucoup de pays en développement ont regretté, en soulignant la difficulté d'envisager le long-terme alors que la situation à court et moyen-terme n'est pas réglée.

La plupart des pays en développement ont plaidé en faveur : de financements nouveaux, additionnels et supplémentaires, principalement publics ; de la mise en place d'un MRV des financements, sur la base d'une feuille de route des financements comportant des objectifs individuels et agrégés pour les pays développés ; de l'insertion d'un volet « financements » dans l'accord post-2020 qui ait un caractère contraignant.

Les pays du Groupe de l'Ombrelle, USA et Canada notamment, ont pour leur part mis en avant le fait que les financements publics devaient se focaliser sur les PMA et que les pays à revenus intermédiaires et pays émergents devraient compter sur des financements privés. Enfin, les USA ont rappelé que la nature juridique de l'Accord post-2020, notamment son caractère contraignant ou non, était toujours en débat.

2. Programme de travail sur les financements de long-terme

G77+Chine, Groupe Afrique, AOSIS ont insisté sur l'importance de la prédictibilité et de la pérennité de ces financements, le Groupe Afrique soulignant que cela conditionne l'ampleur des actions pour faire face aux changements climatiques et l'AOSIS appelant les pays développés à s'entendre sur un « partage du fardeau » pour atteindre 100 MUS\$/an d'ici 2020.

Un dialogue politique de haut-niveau sur les financements climat s'est tenu, en présence notamment du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Tanzanie, de la Directrice générale du FEM, de la Directrice générale du FVC, de Lord Stern (NDR : auteur d'un rapport remarqué sur les coûts du changement climatique, publié en 2006). Des échanges de vues se sont tenus dans ce cadre, sans annonce substantielle en matière de financements « additionnels ».

La Décision sur le sujet ([FCCC/CP/2013/L.13](#)) indique notamment : l'urgence de respecter les engagements sur les financements (100 MUS\$/an d'ici 2020) ; l'urgence de mobiliser de l'argent public pour ce faire ; la nécessité d'allouer une part significative de l'argent public à l'adaptation et de le faire via le FVC ; que les pays développés doivent préparer des soumissions bisannuelles entre 2014 et 2020 indiquant comment ils vont mobiliser des financements ; que des dialogues ministériels bisannuels se tiendront entre 2014 et 2020.

3. Rapport du Comité permanent sur les financements (CPF)

Le G77+Chine et le Groupe Afrique ont demandé qu'un travail soit lancé sur le MRV des financements. La Décision sur le sujet ([FCCC/CP/2013/L.8](#)) indique notamment : que le CPF tiendra

un 2nd forum en 2014 sur la mobilisation d'argent public et privé pour l'adaptation ; que le plan de travail 204-2015 du CPF est approuvé ; que ce dernier est invité à intensifier son travail sur le MRV.

4. Rapport du FVC à la COP et directives pour le FVC

Le G77+Chine et l'AOSIS ont appelé pour une capitalisation et une opérationnalisation rapide du FVC. Le Groupe Afrique a lui aussi appelé à une capitalisation rapide, avec un système de reconstitution comme pour le FEM, et un focus du FVC sur l'adaptation.

La Décision sur le sujet ([FCCC/CP/2013/L.12](#)) indique notamment : que la COP salue la mise en place des quartiers généraux, du Directeur et du Secrétariat indépendant ; que les progrès en termes d'opérationnalisation du FVC sont notés, mais que ce dernier doit être pleinement opérationnalisé au plus vite ; que les lignes directrices initiales suivantes du FVC sont adoptées : équilibre entre atténuation et adaptation, respect de la souveraineté nationale, confirmation de l'éligibilité au FVC de tous les pays en développement ; que les pays développés sont invités à mobiliser des ressources très significatives pour le FVC d'ici la COP20.

5. Arrangements entre le FVC et la COP

Le G77+Chine a insisté sur le fait que le FVC doit être sous tutelle de la COP et lui rendre compte. La Décision sur le sujet ([FCCC/CP/2013/L.10](#)) indique notamment : que les arrangements proposés par la CPF au Bureau du FVC ont été acceptés par ce dernier ; que ces arrangements sont inclus dans l'annexe de la présente Décision et entrent donc en vigueur (NB : avec tutelle de la COP sur le FVC) ; que le Bureau du FVC rendra compte de la mise en œuvre des arrangements à chaque COP, à commencer par la COP20.

6. Rapport du FEM et directives pour le FEM

Le G77+Chine a appelé le FEM à développer une stratégie pour sa reconstitution et à se positionner dans un contexte nouveau, où le FVC est lui aussi chargé de mettre en œuvre le mécanisme financier de la COP. La Décision sur le sujet ([FCCC/CP/2013/L.11](#)) indique notamment : que la COP prend note du rapport du FEM et salue ses efforts en vue de sa 6^{ème} reconstitution ; que les pays développés sont appelés à faire des contributions dans ce contexte ; que le FEM est encouragé à finaliser les accréditations de nouvelles agences et étudier les possibilités d'étendre les modalités d'accès direct.

7. 5^{ème} revue du mécanisme financier

Le G77+Chine a insisté sur le fait que ce mécanisme doit perdurer, quel que soit le futur accord multilatéral. La Décision sur le sujet ([FCCC/CP/2013/L.9](#)) indique notamment que de nouvelles lignes directrices du mécanisme financier, annexées à la Décision, sont adoptées et que le CPF doit finaliser la 5^{ème} revue d'ici la COP20.

Annexe IV : Synthèse des consultations

Nom	Fonction	Institution	Résumé des points clés
Gontran Y. SOME	Directeur des affaires juridiques et du contentieux	Ministère de l'environnement et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du FIE et du Pré-FIE ▪ Une étude sur les besoins de financements pour l'environnement a conduit à une estimation de 400-500 milliards de Fcfa/an. Une autre estime les sources nationales (taxes, RSE...) à 7 milliards/an. Le gap est à combler grâce à des financements internationaux. ▪ Le PIF est une opportunité, la Banque mondiale serait intéressée pour faire transiter une partie du PIF par le FIE
Diakouba SIRIMA	Inspecteur des Eaux et Forêts, direction des études et de la planification		
Urbain BELEMSOBGO	Conseiller technique du Ministre, coordinateur du FIP	Ministère de l'environnement et du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PIF à lancer en fin de premier trimestre 2014. PGPF : accord de don signé avec la BAD, quelques aspects restent à régler ; PGDFEB : validé par le conseil d'administration de la BM, accord de don en cours de signature. ▪ La mise en œuvre du RPP pourrait bénéficier d'un appui de 3,8M\$ mais une due diligence par la BM est en cours pour réajuster le budget du RPP. Les ressources du FCPF passeront par la BM donc par l'unité de coordination du PIF. Le PIF pourrait transférer son financement de la mise en œuvre du RPP vers d'autres activités. Le PIF peut ainsi aider à approfondir le FIE. ▪ Intégrer dans la réflexion le marché volontaire du carbone (en réflexion dans le cadre du projet foyer amélioré ONUDI). ▪ La fondation pourrait être intéressante, à la fois comme statut (Cf. Fondation pour les parcs en Côte d'Ivoire, Fondation des savanes Ouest-Africaines au Bénin, ...) et sources de financement (Cf. Fondation Weber, WWF, International Fund for Animal Welfare...). ▪ Des contacts ont été pris à Genève (Comité des participants du FCPF) avec l'UN-REDD. Samuel Yéyé a fait une mission sur l'invitation du GCCA.
Alain PEIGNE	Attaché de coopération, section développement rural et environnement	Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'environnement n'est pas un secteur prioritaire de l'UE au Burkina ▪ Les programmes thématiques environnement sont gérés depuis Bruxelles ou sous forme d'appels à proposition mondiaux. ▪ Le programme sous-régional WAPO (Programme d'appui aux parcs de l'entente, sur 3 parcs), est défini dans le cadre du dixième FED et s'achèvera en 2015-2016. Pas sûr que dans le cadre du FED 11 il y ait une reconduction de l'environnement en tant que priorité dans le cadre du Programme indicatif régional. ▪ Pour le Programme indicatif national (FED 11), l'UE financera plutôt les composantes sécurité alimentaire, nutrition et eau (SANAD), sous forme de contrats de réforme sectoriel (appui budgétaire) ou projets/programmes. L'UE intervient de plus en plus en appui budgétaire. ▪ L'UE rentre rarement sur des baskets funds au niveau d'un pays. Refus par Bruxelles pour des questions de réglementation, à vérifier. ▪ Programme d'appui au CILSS financé par le GCCA pour 4M€.

Rosalie CONGO	Coordonnatrice nationale	FEM ONG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FEM ONG est actif au Burkina essentiellement sur la biodiversité, les changements climatiques, les POPs et la dégradation des terres. ▪ FEM ONG très enthousiaste vis-à-vis du FIE. Il devrait permettre d'assurer plus d'efficacité et d'équité dans l'allocation des fonds. Le FEM ONG pourrait abonder le FIE. ▪ Le FEM ONG reçoit des fonds « core » (faibles montants) mais également une partie réservée des allocations STAR du FEM. Le FIE pourrait bénéficier du même traitement et en réserver une partie aux petites ONG et associations. B. Congo pense que si on part du principe que si le BF met pour le FIE une partie de ses fonds STAR dans le FIE, le FIE pourra les dépenser sans concept note (copier/coller des principes FEM ONG pour FIE). ▪ Pour FEM 5, FEM ONG a eu 1,6M\$US (mais retard de 2 ans), qui seront entièrement consommés. Les fonds ne transitent pas par les caisses burkinabés. Le PF opérationnel FEM fait une lettre d'endossement, envoyée au directeur PNUD chargé du FEM ONF, lettre valant ordre de transfert des fonds. Le Burkina accepte ainsi que les 1,6M\$ soient versés au FEM ONG. ▪ Les fondations peuvent être des sources de financement du FIE. Voir la Fondation Occitane et une autre fondation de groupe(s) cosmétique(s) pour les PFNL locaux.
Mamadou HONADIA	Secrétaire permanent	Ministère de l'environnement et du développement durable, SP-CONEDD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FEM 5 2010-2014 : 9,8M\$US pour le Burkina. Regroupement de petits projets pour en avoir 6 gros. PGNT III – grande muraille verte (5,2 ou 5,4M\$), FEM ONG (1,6M\$), Activités biodiversité (?). Il reste 2M\$. Echangeant avec le PNUD et l'ONUDI (projet énergétique) pour les consommer avant fin mars. Les fonds FEM ne sont pas de l'argent dans une caisse mais des promesses. ▪ Le FEM ONG étant une émanation du FEM, ils ont un traitement particulier. ▪ L'accréditation du FIE comme agence d'exécution du FEM ne serait pas impossible, mais très compliqué. Pas dans un délai rapide en tous cas. Il faudrait que le SP-CONEDD échange avec le FEM. Le SP-CONEDD tente de se constituer agence d'exécution FEM et entité nationale de mise en œuvre du Fonds d'Adaptation. ▪ Pour le Fonds vert pour le climat il faudra mettre en place une Autorité nationale désignée au niveau national et un organe opérationnel (banque ? FIE ?) pour abriter les financements. Pour le FIE, ça serait à long terme aussi. Objectif du Fonds vert : 100 milliards en 2020. ▪ Aucun contact avec le Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF - FEM), qui fonctionne par appels à projet. Aucune proposition du Burkina au SCCF car compétition rude. Travaillent plus avec le LCDP (Fonds PMA) pour action prioritaires des PANA. ▪ Plan national d'adaptation (PAN) en cours de finalisation (derniers ateliers la semaine dernière). La prise en charge des actions sera sûrement du ressort du LCDP. 3 projets PANA sont clos, deux vont peut-être être lancés. Dans Pré-FIE, il y a un guichet aux CC, les projets pourraient être intégrés au PANAs/PNA sous réserve d'être agrégés. ▪ La coopération bilatérale peut apporter beaucoup si le FIE est professionnel (diffusion, transparence, communication...).
Lyn VOEGEL	Première secrétaire	Ambassade du Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute nouvelle initiative par le FIE (mais fonction du plaidoyer du MEDD). Le FIE serait un basket fund mais les bailleurs pourraient cibler un guichet. ▪ Certains PTF ne veulent pas passer par la chaîne de dépense publique, mais les procédures devront être harmonisées -> FIE aussi un cadre de procédures. ▪ PNUD/IPE veut un guichet RSE (RSE = source et guichet). ▪ Pour la BAD, un abondement à un basket fund est hors de question.
Quentin BOURDEAUX	Représentant régional	LuxDev	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La BM souhaite juger sur pièces (évaluation à mi-parcours du PIF pour envisager d'autres canaux de financement, dont FIE). ▪ SNV intéressés par le FIE (foyers améliorés), comme financeurs et opérateurs. ▪ Principe de la déclaration de Paris -> s'aligner sur les processus nationaux. ▪ L'implication d'autres ministères devrait les pousser à adopter le FIE. Les convaincre que leurs volets environnement seront mieux financés. ▪ Un projet MDP existant sur la restauration des terres dégradées. ▪ PASF : 11M€ sur 5ans, finira en 2017. La Suède ne financera plus que 6M€ car quittent le pays en 2016 -> gap de financement de 4,5M€ par rapport aux premières prévisions (22M€).

Jean-Marc GARREAU	Coordinateur du programme régional Afrique de l'Ouest et centrale	Union internationale pour la conservation de la nature	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UICN a appuyé le développement de la FSOA (Bénin) avec IUCN. ▪ Pourrait aligner ses actions sur le FIE s'il est bien conçu. UICN n'aura pas vocation à capter beaucoup de fond pour le FIE. Ils jouent plus un rôle d'influence sur les politiques -> pourrait appuyer l'identification / localisation des enjeux.
Patrick WYLIE	Chargé de mission Politique d'atténuation des changements climatiques/Conseiller REDD+		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enjeu de confiance, équité et transparence du FIE. Pas administration publique qui gère directement les fonds. Participation effective des différentes composantes de la société nécessaire. L'enjeu n'est pas tant dans les montants disponibles que dans la visibilité du FIE. La difficulté concerne surtout les financements hors forêt. Bon exemple d'intégration des financements : Mexique. ▪ BMU (Allemagne) cherche des fondations à financer par leurs entreprises allemandes. Suisses (SDC) idem. Principalement secteurs extractifs. ▪ Il existe un Fonds de restauration pour le secteur minier. Le gouvernement stocke ces financements en attente d'actions de restauration -> FIE ?
Moumini SAVADOGO	Chef de programme Burkina Faso		
Alexis KABORE		PNUD/COGEL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD soutien l'accès direct des pays aux fonds (ex Fonds d'adaptation – SP-CONEDD). Si le FIE avait existé, c'est lui qui aurait été accrédité. Pour le FEM, jamais d'entités nationales agences d'exécution. ▪ La seule implication importante du PNUD est sur le FEM. ▪ Sources PNUD : surtout Autriche (4M\$) et Japon (TICAD 5, 3M\$ sur adaptation, 1,3M\$ sur autre chose). ▪ Appel à proposition DFID pour la résilience dans le sahel. Environ 20 notes conceptuelles entre 5M£ et 10M£ -> 100M£ disponibles ? Au moins 5 notes au BF. Une note Niger/BF/Mali pour 10M£. ▪ Fonds propres du PNUD rarement placés dans des basket funds, difficile d'avoir l'accord. PNUD abonde 3 paniers communs au BF. ▪ Cohérence des décaissements à assurer au niveau des politiques et cadres sectoriels de dialogue. Si le FIE ne trouve pas sa place, il ne pourra pas jouer son rôle de mise en cohérence, sauf en captant la grande majorité des financements. ▪ On lie trop le FIE au PNSR actuellement. Intégrer énergie, mines, infrastructures... ▪ PNUD démarrera bientôt la revue des dépenses publiques relatives aux changements climatiques.
Blaise SAWADOGO	Coordonnateur national	PNUD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ COGEL soutien les CT sur CC, genre et durabilité des interventions. Renforcement de capacité pour l'élaboration et la mise en œuvre des PDC. ▪ Etat/PNUD/Autriche -> 4,365 milliards Fcfa sur 5ans, 2011-2015. La suite dépendra des résultats, en 2015. ▪ Echanges en cours avec PASF pour arrimer interventions sur FIE, volet CC-> COGEL financeur du FIE. Etude lancée sur cette question. ▪ RSE : travaillent en partenariat avec 15 structures : voir Division des politiques environnementales du SP-CONEDD, qui doit mettre en charge le plaidoyer auprès des entreprises. Va commencer cet année. ▪ Voir ITE Burkina, initiative pour la transparence des industries extractives, s'occupe de RSE. ▪ Deux nouveaux projets PANA à financer, pour 10M\$. ▪ Dotation pour le SP-CONEDD à son accréditation pour le FA : 10M\$.

Rasmané OUEDRAOGO	Coordonnateur national	Ministère de l'environnement et du développement durable, SP-CONEDD, Projet Initiative Pauvreté-Environnement (IPE/Burkina)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IPE dans sa démarche constitue un bon catalyseur pour engranger les financements. Produit des études sur la contribution de l'environnement à l'économie nationale. Il catalyse des fonds (Danida, Lux, AECID, Fondation April, UNDP EEG...) pour des projets. ▪ Appuyés par 10 partenaires, passant par canal PNUE : Royaume-Uni, Irlande, Norvège, USA, Espagne, Suède, Natur Vards Verket, Danemark, Belgique. ▪ Budget annuel de 2,35 M\$ sur 4 ans (2014-2017) ▪ IPE aidera la mise en place du FIE mais le financement dépendra des planifications et conditionnalités. ▪ PNUE peut apporter financements. Ex Switch Green Africa : 2M€ pour BF (gestion des déchets et énergie). Partenariat pour l'économie verte, possibilité pour financements de 7 ans. ▪ IPE pas projet d'exécution mais programme de mainstreaming. IPE planifie et budgétise, c'est ça qui assure la pérennité des actions, pas le fait de passer par FIE.
	Directeur général	Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FPDCT plus gros fonds burkinabé. Intervient dans tous les domaines. Allocations annuelles aux CT et validation par le FPDCT de chaque projet. ▪ Erreurs commise au FPDCT, pas de financement pérenne (étude en cours). Les PTF appuient l'état qui reverse au FPDCT. Certains ciblent des guichets spécifiques. Pas de lien direct avec des ressources internationales. ▪ FPDCT pourrait cofinancer des actions du FIE. FIE également complément aux actions du FPDCT.
	Chargé du suivi évaluation		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les CT ne s'intéressent pas à l'environnement. Il faudrait les inciter à prendre en compte ces projets. Gros pb d'assainissement et de gestion des déchets -> enveloppe FIE réservée aux communes ? ▪ Avec la décentralisation, les compétences environnement vont être transférées aux collectivités territoriales. ▪ Pas de rôle du FPCDT dans la coopération décentralisée, si ce n'est en cofinancier. ▪ La BM attend l'évaluation du FPDCT avant de savoir s'ils y mettent des financements. Réticents. ▪ Expérience du FPDCT : très important, mécanisme de transparence des financements / justification des ressources mobilisées.
Richard BOMBOMA	Conseiller	Ambassade de Suède	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suède se désengage. PASF = dernier programme qui restera, fin en 2015. 14,5M de couronnes pour 2013, 19M pour 2014 et 21M pour 2015 : 21M de couronnes. La Suède pourrait envisager la coopération déléguée. ▪ L'UE, dans le prochain FED envisage un appui important pour le secteur rural -> échanges sur la base de PNSR pour en mettre une partie au FIE.
Alain Xavier KY- ZERBO	Coordonnateur national	Ministère de l'environnement et du développement durable, SP-CONEDD, Coordination nationale du PANA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 projets du PANA financés : (i) Adaptation aux CC en vue de l'amélioration de la sécurité humaine : 870kUS\$ Danida, 125kUS\$ PNUD. Actions de sensibilisation et renforcement de capacités. Achevé. (ii) Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux CC : 2,9MUS\$ FEM, 500kUS\$ PNUD. Pilotes sur 6 villages. Achevé (iii) Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées aux CC lors de la préparation et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement : 2,9MUS\$ Japon. Achevé, mais consolidation sur 12 mois. ▪ En lien fort avec les actions prioritaires du PANA mais budgets différents (budgets du PANA très indicatifs). ▪ 1 Projet financé bientôt par le FEM, gestion des écosystèmes dans les forêts classées, 2014-2019. 7,7MUS\$? ▪ Elaboration de PA sectoriels consolidés en PANA, en cours de finalisation. Financé sur budgets des projets FEM et Japon. La coordination compte sur le FEM et le Japon pour poursuivre. ▪ Aucune démarche initiée auprès d'autres fonds (GCCA, SCCF, PPCR...). ▪ La coordination du PANA sera bientôt fermée (qui aura alors la compétence et la mémoire sur PAN/PANA ?). N'a pas pensé à l'intégration dans le FIE. Domaines pas tout à fait superposés (santé par exemple). FIE pourrait récupérer les aspects environnement.

Michel OUEDRAOGO	En charge de la coopération bilatérale	Ministère de l'économie et des finances, Direction générale de la coopération.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plupart des financements sont visés par la DG Coop. L'Allemagne finance des projets en direct sur le terrain pour l'adaptation. ▪ PASF le plus important. Autre bailleur important : USA, projet régional (Niger/Mali/BF) sur la résilience accrue des populations vulnérables aux CC et la lutte contre la pauvreté. Le Japon intervient surtout dans l'agriculture. ▪ On ne peut pas avoir de visibilité à long terme sur ces financements. ▪ Les projets sont soumis aux cadres de concertation. Il n'y a pas de procédure claire pour démarcher les financements internationaux bilatéraux. La Direction de la coopération multilatérale démarche les institutions, comme l'OCDE. ▪ La DG coop a un rôle d'arbitrage, elle est la porte d'entrée des financements extérieurs. Ainsi, le FIE ne pourra la contourner. ▪ Tendance actuelle à la transition de l'appui « projet » vers l'appui « sectoriel », d'où le PNSR. Le regroupement des 3 ministères concernés limitera les besoins d'arbitrages par la DG Coop. ▪ Les miniers ne passent par la DG Coop. Il faudrait qu'un acteur puisse décider de l'allocation de ces fonds. ▪ Pas d'exigences sur le statut du FIE, en attente des conclusions du FIE. Pour l'instant, la DG Coop n'échange pas avec les bailleurs sur le cas du FIE. Une importante phase de test du FIE est nécessaire pour convaincre les bailleurs.
OUATTARA	Ministère de l'environnement et du développement durable, Direction des études et de la planification	Directeur des études et de la planification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonction fundraising du FIE à ne pas négliger. Dès 2015, PASF n'a pas assez pour financer le FIE s'il monte en puissance... ▪ Il y semble y avoir du potentiel mais ça demande du travail, il y a des incertitudes ▪ Attention, le FIE est bien un outil financier, pas un outil de coordination des actions. Peut-on se laisser la possibilité de le faire évoluer à l'avenir ? ▪ Pour le DEP, le fonds devra nécessairement être un établissement public de l'état, au moins dans un premier temps. ▪ Il faudra créer des guichets spécifiques pour certains bailleurs (sans les appeler comme ça). ▪ Attention à l'image FIE = PNSR ▪ Attention, beaucoup de fantasmes sur les fonds de restauration des miniers. Il s'agit de fonds bloqués sur les comptes privés des entreprises, pour leur usage. ▪ On attend de l'étude (même sans précision) quel type de statut institutionnel bloquera ou pas l'accès aux financements internationaux.